

**Maladie due à du harcèlement sexuel couverte par la CSST**

A 2

# la tribune

**Benoît ne veut pas recevoir de privilèges dans Orford**

A 3

Dépôt du projet de loi sur la réforme de l'assurance-chômage

## Pas de négociation, pas de consultation

par Guy TAILLEFER  
OTTAWA (PC) — Contrairement à ce qu'il avait promis il y a près de deux mois, le gouvernement fédéral n'a mené aucune consultation approfondie, ni n'en mènera, sur la réorganisation du régime d'assurance-chômage, dont les modifications doivent entrer en vigueur en janvier 1990.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Barbara McDougall, a déposé hier aux Communes le projet de loi de mise en oeuvre du projet de réforme, dont les grandes lignes avaient été rendues publiques en avril dernier.

Un projet de loi que Mme McDougall juge non négociable. Pas question pour le gouvernement, a-t-elle clairement indiqué en conférence de presse, de reculer sur la substance du projet législatif, qui prévoit la réaffectation, à des fins de formation des travailleurs et de réintégration des chômeurs sur le marché du travail, d'une somme de 1,3 milliard \$ qu'Ottawa consacre actuellement au paiement des prestations d'assurance-chômage.

Tout au plus la ministre est-elle disposée à discuter des modalités et du financement des différents programmes de formation qui seront mis sur pied dans la foulée de l'application de la nouvelle politique.

Elle rencontre à ce sujet la semaine prochaine les syndicats, les représentants des employeurs et les autres intervenants concernés. Ce sera le signal de départ, a dit la ministre, d'une série de discussions qui devraient durer jusqu'à l'automne.

### Le projet

Le projet de loi est une copie carbone de l'énoncé de politique annoncé le 11 avril dernier, grâce auquel le gouvernement Mulroney réalise enfin le rêve conservateur qu'il caressait depuis le début de son premier mandat.

Le projet de loi augmente le nombre de semaines de travail nécessaires pour devenir admis-



(Laserphoto PC)

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Barbara McDougall, discute avec les journalistes du projet de loi qu'elle a déposé hier aux Communes, et qui permettrait au gouvernement de réduire de 770 millions \$ les montants versés en chèques d'assurance-chômage.

sible à l'assurance-chômage, tout en diminuant la période pendant laquelle un individu aura droit à des prestations. Une mesure qui permet au gouvernement de réduire de 770 millions \$ les mon-

tants versés en chèques d'assurance-chômage.

Ottawa fera en outre une ponction de 450 millions \$ au Fonds d'assurance-chômage en punissant davantage ceux et celles qui

abandonnent leur emploi «sans motif valable».

Mme McDougall a répété hier que le gouvernement allait continuer d'insister pour que le secteur privé devienne au Canada le maître d'oeuvre de la formation et du recyclage de la main-d'oeuvre. Elle a toutefois qualifié «inappropriée» la proposition, contenue dans le récent rapport De Grandpré sur l'adaptation des travailleurs, d'imposer une taxe punitive aux entreprises qui ne font pas leur part en la matière.

### Opposition

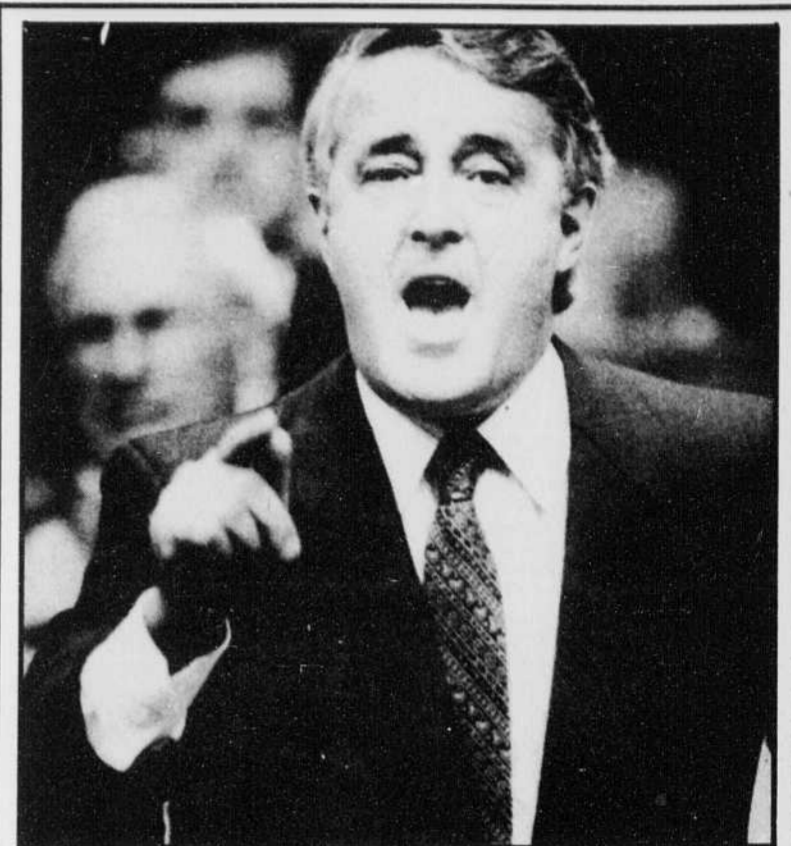
Les partis d'opposition crient quant à eux au massacre et promettent de lutter de toutes leurs forces contre l'initiative conservatrice, dont l'une des principales conséquences sera à leur avis d'augmenter le fardeau financier des régimes provinciaux d'assistance sociale.

Le député libéral Warren Allmand s'est attaqué à l'intégrité du gouvernement, citant au passage les promesses faites pendant la dernière campagne électorale par le ministre du Commerce extérieur John Crosbie, qui s'engageait à ne pas toucher au système canadien d'assurance-chômage.

Les néo-démocrates y voient de leur côté un nivellement par le bas des régimes de sécurité sociale canadiens, dans le contexte du libre-échange avec les États-Unis, et évaluent à près d'un million le nombre de prestataires de l'assurance-chômage qui risquent d'échouer.

Quelque trois millions de Canadiens touchent environ 12 milliards \$ en prestations chaque année. Il a été décidé dans le budget Wilson d'avril dernier que le Fonds d'assurance-chômage, auquel Ottawa contribuait jusqu'à maintenant la somme de 3 milliards \$, serait dorénavant entièrement financé par les cotisations des employeurs et des employés.

Mme McDougall a évalué en conférence de presse à 75 000 le nombre additionnel de chômeurs qui retourneront sur le marché du travail ou bénéficieront de cours de formation, lorsque sera mis en application le projet de loi.



(Laserphoto PC)

Aux Communes hier, Brian Mulroney a hurlé que les libéraux «avaient jeté des centaines de personnes en prison, dont des journalistes, sans procès et sans respecter le principe de la présomption d'innocence», lors de la crise d'Octobre 70.

Accusation de la GRC contre le reporter Small

## Les libéraux ont fait pire pendant la crise d'Octobre — Mulroney

par Guy TAILLEFER  
OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a évoqué, hier, la crise d'Octobre 70 et «des journalistes sommairement jetés en prison», dans une attaque en règle contre «l'extraordinaire hypocrisie» dont font preuve, à son avis, les libéraux qui s'émeuvent pour la liberté de presse et se scandalisent de l'accusation portée par la GRC contre le reporter Doug Small.

La sortie du premier ministre contre l'ancienne administration libérale a tout de suite soulevé l'indignation des partis d'opposition, le chef néo-démocrate Ed Broadbent ne ratant pas l'occasion de signaler que les conservateurs, qui formaient à l'époque l'opposition officielle aux Communes, avaient activement soutenu l'application de la Loi des mesures de guerre au Québec pour mater le Front de libération du Québec.

«Parlons-en d'hypocrisie», a lancé M. Broadbent, dont le parti avait été le seul en octobre 70 à voter contre cette loi.

L'opposition libérale talonnait le gouvernement depuis près d'une heure, hier en Chambre, l'accusant de s'être caché derrière la GRC pour ne pas avoir à donner des explications sur la fuite de la Mutuelle-Vie, lorsque M. Mulroney a rappelé que le chef libéral John Turner était ministre de la Justice dans le gouvernement Trudeau lorsque la Loi des mesures de guerre a été adoptée.

«Vous avez jeté des centaines de personnes en prison, dont des journalistes, sans procès et sans respecter le principe de la présomption d'innocence», a hurlé le premier ministre, dont les propos ont immédiatement été accueillis par une explosion d'applaudissements de la part de ses députés.

Quelle «extraordinaire hypocrisie de la part des libéraux,

a-t-il ajouté plus tard en présence des journalistes. Ils sont en train de harceler le gouvernement, alors qu'ils sont les auteurs d'une situation sans précédent dans l'Histoire du Canada.»

### «Indigne»

M. Turner n'était pas en Chambre hier. À sa sortie des Communes, le libéral André Ouellet, qui faisait partie du gouvernement Trudeau à l'époque des événements d'Octobre 1970, trouvait «indigne» d'un premier ministre qu'il tente d'excuser l'erreur de son ministre des Finances par quelque chose qui s'est passée vingt ans plus tôt.

C'est du reste à son avis une «déformation de l'Histoire», puisque l'application de la Loi des mesures de guerre «avait été demandée par le premier ministre Bourassa et le maire Jean Drapeau».

La morale, les libéraux et les néo-démocrates ont continué de la faire, hier, à un gouvernement qu'ils soupçonnent d'être peut-être intervenu auprès de la GRC et du Solliciteur général de l'Ontario afin que des accusations criminelles soient portées en rapport avec les deux fuites budgétaires — celles de Global et de la Mutuelle-Vie — survenues fin avril.

Irrité par les allégations voulant que des amis du Parti libéral empochent 750 millions \$

## Bourassa ordonne une enquête sur le dézonage agricole à Laval

par Michel VENNE  
QUEBEC (PC) — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a demandé hier au ministre de la Justice de faire enquête sur les transactions foncières enregistrées à Laval depuis le 1er janvier 1985.

Par ce geste, M. Bourassa souhaite «rassurer l'opinion publique» et démontrer que l'intégrité du gouvernement ne peut être contestée dans le dossier du dézonage agricole à Laval.

Cette décision aura pour effet de reporter de plusieurs mois l'adoption par le conseil des ministres d'un décret, qui devait être adopté avant-hier, visant à soustraire de la zone agricole 4444 hectares de terres à Laval.

Depuis plusieurs jours, le gouvernement est l'objet d'attaques répétées de l'Opposition qui allègue que l'adoption de ce décret permettrait à des spéculateurs fonciers amis du Parti libéral, qui possèdent des terrains à être dézonés, de réaliser des profits de 750 millions \$.

### Intransigeant

«Comme il est question de l'intégrité du gouvernement, je serai intransigeant pour clarifier la situation», a déclaré hier M. Bourassa, visiblement irrité, en réponse à de nouvelles questions de l'Opposition à l'Assemblée nationale.

L'intégrité du gouvernement est, aux yeux du premier ministre, «ce qu'il y a de plus précieux pour un homme politique», a-t-il dit hier.

La demande transmise au ministre de la Justice consiste à faire réaliser une «recherche de titres», c'est-à-dire un inventaire des transactions effectuées entre le 1er janvier 1985 et le 1er juin 1989 sur les terrains visés par la révision de la zone agricole de Laval.

Cette démarche est identique à celle adoptée dans le dossier aussi controversé du massif de la Petite Rivière Saint-François, dans Charlevoix, à l'automne 1988. L'inventaire réalisé avait permis de démontrer que des souscripteurs libéraux avaient été impliqués dans l'achat de terrains, dans le but de spéculer, à proximité du site d'un projet de super-centre de ski auquel le gouvernement devait participer.

### Enquête publique?

À la sortie de la Chambre, l'opposition péquiste s'est félicitée de l'annonce faite par M. Bourassa, mais pourrait néanmoins revenir à la charge et réclamer une enquête publique, plus large, pour que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

«Ca répond à l'une de nos questions, d'avoir une connaissance exacte des personnes, des superficies de terrains et des coûts impliqués», a admis le whip de l'opposition, le député péquiste de Lac-Saint-Jean Jacques Brassard.

Mais son chef, le député de Joliette Guy Chevrette, avait juste auparavant déclaré à un journaliste que l'Opposition avait «d'autres questions», que «ce n'était pas fini» et qu'il exigerait la tenue d'une «enquête publique plus importante».

L'affaire du dézonage à Laval avait donné lieu en Chambre à un échange virulent entre le premier ministre et l'Opposition.

M. Bourassa s'en est pris aux «chiffres à gogo» de l'Opposition qui prétendait la veille que des promoteurs de Laval pourraient empocher des profits frôlant le milliard de dollars à la suite de l'adoption du décret.

Il a aussi reproché à l'opposition de vouloir utiliser la loi sur le financement des partis politiques «à des fins d'infâme démagogie» en mettant en cause des citoyens parce qu'ils ont contribué à la caisse du Parti libéral.



(Laserphoto PC, archives)

L'annonce d'enquête par M. Bourassa aura pour effet de reporter de plusieurs mois l'adoption par le conseil des ministres d'un décret, qui devait être adopté avant-hier, visant à soustraire de la zone agricole 4444 hectares de terres à Laval.

### LA MÉTÉO

(153e jour de l'année)  
Nuageux: 11 à 24 C  
Lever du soleil: 5h02  
Coucher du soleil: 20h29  
Demain: nuageux.  
Détail: page B-5

### INFIRMIÈRES

Québec devrait offrir plus de 4%, estime Parizeau

B 1

### UNIVERSITÉ

Un «camp» reçoit la crème des étudiants en maths

B 4

### INDEX

Arts: page D-5  
Carrières et professions: page A-7  
Décès: page C-9  
De tout et de tous: page B-5  
Économie: page C-1  
Feuilleton: page C-8  
Petites annonces: page C-3  
Sports: page D-1  
Vivre en 88: page B-4

**ATTENTION!**  
SURVEILLEZ NOS SPÉCIAUX DANS LA TRIBUNE À TOUTES LES SEMAINES.

ECONAUTO



2615, rue King ouest,  
Sherbrooke, 566-5322

PASSEPORT SHERBROOKE

4880, boul. Bourque, Rock Forest  
823-1400 Voisin de Précision Acura

PRÉCISION ACURA



4900, boul. Bourque  
Rock Forest  
564-8909

00272

# La CSST paiera pour une maladie imputable au harcèlement sexuel

par Gilles FISETTE  
**SHERBROOKE** — Un jeune femme de Sherbrooke a fait reconnaître le fait que le harcèlement sexuel dont elle a été l'objet dans son milieu de travail a dégénéré en maladie professionnelle. Et que cette dernière doit être couverte par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Dans une décision dont le délai d'appel est maintenant écoulé, le Bureau de révision paritaire de la CSST a en effet donné raison à la plaignante et admis sa réclamation en matière de maladie professionnelle à l'effet qu'elle aurait été victime de harcèlement sexuel et de harcèlement au travail qui ont entraîné chez elle de graves séquelles.

Cette décision du bureau de révision survient après la contestation d'une décision de la CSST qui avait estimé que la réclamation de la travailleuse ne constituait pas une maladie professionnelle prévue à l'annexe de la loi et qu'aucune preuve n'a été établie à l'effet que ces problèmes de santé sont reliés à son travail de secrétaire.

La décision du bureau de révision, selon une représentante à Sherbrooke, Mme Marielle Cusson, ne constituerait pas une pre-

mière. Toutefois, elle serait l'une des rares décisions en ce sens. Dans sa décision écrite, le bureau ne cite toutefois aucun précédent.

A la lecture du document, on apprend que la plaignante est à l'emploi du Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke (CSN) depuis le 15 mai 1978.

## Patron immédiat

Louée pour la qualité de son travail et de ses relations avec ses collègues, elle a été appelée à assister à une réunion administrative en compagnie de son supérieur immédiat, le 2 octobre 1986, à Montréal, durant quelques jours.

C'est durant ce voyage que cette travailleuse a dû subir le harcèlement sexuel continu de son patron. Elle a toutefois su le contenir.

A partir de ce moment, ce supérieur immédiat aurait rendu impossible la vie de son employée. On parle alors de réactions agressives, de reproches persistants et répétés quant à la qualité du travail de cette employée, son militantisme syndical, sa ponctualité et, même, la pertinence et le droit à des vacances antérieurement confirmées et acceptées.

Selon le médecin traitant et un psychologue appelé à traiter la plaignante, cette dernière a souffert d'anxiété réactionnelle, d'asthénie (état d'épuisement) et d'insomnie.

Son médecin a parlé «de son incapacité à faire face à toutes les tensions émotionnelles que représenterait le fait d'être plongée dans le milieu qui est à l'origine

de l'état du stress dans lequel elle se trouve».

Le psychologue, lui, rajoute que «nous ne croyons pas qu'elle devienne apte à y retourner, à moyen ou à plus long terme».

## Victime

La victime s'est d'abord adressée à la Commission des droits de la personne mais a retiré sa plainte. Elle a préféré plutôt se tourner vers son syndicat.

Lors d'une rencontre entre les parties, le supérieur immédiat menace de démissionner tandis qu'un délégué syndical émet l'avis que la plaignante n'a pas sa place au sein de la CSN. La travailleuse est alors informée qu'on songe à modifier son poste de travail pour un mi-temps.

Par courrier, elle apprend plus tard que sa plainte n'est pas fon-

dée, puis qu'elle était congédiée pour un demi-poste qu'elle occupait.

Pour en venir à sa conclusion, le bureau de révision souligne que la plaignante ne souffrait d'aucun problème personnel antérieur de nature émotif ou autre, tant au travail que dans sa vie privée.

## Situation

De février 87 jusqu'au début de janvier 88, son incapacité de travailler était couverte par l'assurance-salaire de l'employeur. Après cela, à la recommandation d'un expert médical désigné par l'employeur, on a mis fin à ses prestations en lui recommandant de s'adresser à la CSST.

Incapable de reprendre son travail pour l'instant, elle touche des prestations d'assurance-salaire de la CSST.

# Jeune de 16 ans inculpé de trafic de marijuana

par Jacques LEMOINE  
**SHERBROOKE** — Le juge Michel Durand de la Cour du Québec a ordonné hier la détention provisoire d'un adolescent de 16 ans qui est inculpé de 42 chefs de trafic de marijuana et de 78 chefs de possession de stupéfiants.

Il avait été interpellé dans une école secondaire sherbrookoise par l'agent Normand Rémillard de la SQ qui est responsable de la lutte contre les trafiquants de stupéfiants et de drogue.

L'adolescent devrait être ramené devant le tribunal aujourd'hui.

## 13e cas

Il s'agit du 13e écolier arrêté depuis le mois de janvier à Sherbrooke dans le cadre de l'opération de la SQ dans les écoles.

Le procureur Charles Crépeau avait réclamé la détention de l'adolescent, compte tenu de la nature des accusations.

Il a dit que les contrevenants doivent comprendre qu'ils ne peuvent impunément contaminer les jeunes à l'école.

Me Crépeau avait aussi invoqué l'intérêt public dans cette cause.

Le défenseur Peter Downey a plaidé pour sa part que son client n'avait jamais eu de délégués avec la justice antérieurement, que certaines allégations de trafic n'ont pas de lien avec l'école et que ses parents étaient prêts à s'en occuper.

Le tribunal a refusé un cautionnement dans tous les cas semblables chaque fois qu'il y avait eu opposition du ministère public.

La police soupçonne l'adolescent de s'être approvisionné auprès de sources fréquentant des salles de jeu.

Elle pense qu'il a trafiqué avec des compagnons de la marijuana au gramme ou au joint.

La police croit également que l'adolescent a consommé de la mari, du haschisch, des champignons magiques, du LSD et même une fois de la cocaïne.

# Des bonds de température dignes de l'été observés au mois de mai

(psj) — Il a fallu la chaleur presque inespérée de mai 1989 pour qu'un printemps jusque là timide se réveille et se permette même des bonds de température dignes de l'été!

À la lumière des statistiques météorologiques fournies par M. Marcel Saumure, du bureau d'Environnement Canada (Estrie-Beauce), on apprend que la température moyenne du mois de mai est de 13,2 degrés, c'est-à-dire 2,6 degrés plus élevée que la normale. C'est énorme sur tout un mois.

## Record

Malgré cette performance, mai 1989 n'a enregistré qu'un seul record de jour mais de haut minimum, avec 11,6 degrés le 25. Les 19 et 20 mai, le mercure a grimpé jusqu'à la barre des 29,9 degrés, refusant carrément de franchir le cap des 30 degrés.

La température la plus basse du mois a été enregistrée le 10 avec un minimum de moins 0,6 degré. Tout cela est bien loin des deux records absolus, 31,6 du 9 mai 1979 et moins 6,7 des 3 et 7 mai 1966.

La timidité du printemps s'étant transmise au roi soleil, les Estriens en ont été quittes pour un total de 167 heures d'ensoleillement, un manque à gagner de 60 heures sur la normale.

Malgré l'espace de manœuvre accordée aux nuages, les précipitations ont donné en plein dans le mille, respectant la normale goutte à goutte avec 85 millimètres de pluie.

Par contre, la neige a boudé la normale de 9,9 centimètres du mois. Il n'y a eu ni trace, ni précipitation mesurable de ces flocons si terribles dans un mois de printemps.

Maintenant que la nature a atteint sa pleine croissance de feuillage, sa belle verdure unique à mai et à juin, il n'y a plus qu'à ré-

ver aux vacances, à tondre la pelouse et à tuer le brûlot et le moustique. La chaleur ça doit se payer un peu. Ouch!



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

Le mois de mai a réussi à donner le goût de hisser les voiles vers la chaleur.

**La Quotidienne**  
 455-0148

**BINGO 3-250** la tribune

**3e MARATHON — CARTE ROUGE**

**GAGNANTES DU 250\$**

Mme Loula Grandchamps, 727, rue Gariépy, Sherbrooke  
 Mme Dora Charland, 272, rue Codère, Sherbrooke  
 Mme Thérèse Blais, R.R. 1, Cookshire  
 Mme. Gérard Marcotte, 30 - R.R. 1, Melbourne

CES PERSONNES ONT GAGNÉ AVEC LE NUMÉRO N-42 PUBLIÉ MARDI, LE 30 MAI 1989

**Les gagnants doivent appeler à 564-5470**

Ville de Sherbrooke Services récréatifs et communautaires

**PÉRIODE D'INSCRIPTION POUR LES PROGRAMMES D'ÉTÉ JEUNESTIVAL ET ATELIERS SOCIO-CULTURELS (3 à 15 ans)**

**POUR LE QUARTIER OUEST**  
 Quand? Le jeudi 8 juin De 15h à 20h  
 Où? Au Centre de quartier Ouest 1010, rue Fairmount 821-5782

**POUR LE QUARTIER NORD**  
 Quand? Le jeudi 8 juin et le vendredi 9 juin De 9h à 19h  
 Où? Au pavillon Armand-Nadeau 220, rue Marchant  
 \*Après ces dates au Centre de quartier Nord, 60, rue Marchant 821-5778

**POUR LE QUARTIER EST**  
 -RENDEZ-VOUS JEUNESTIVAL  
 Quand? Le jeudi 8 juin De 14h à 17h  
 Où? Aux écoles Desjardins, Sainte-Famille, Pie X, Coeur-Immaculé et Marie-Reine

**ACTIVITÉS 12-15 ANS**  
 Quand? Dès le 8 juin De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30  
 Où? Au Centre de quartier Est 300, rue Conseil

**PARC-VICTORIA/CAMP URBAIN**  
 Quand? Le jeudi 8 juin et vendredi 9 juin De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30  
 Où? Au Centre de quartier Est 300 rue Conseil

**ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ESTIVALES**  
 Quand? Le jeudi 8 juin De 14h à 17h  
 Où? Aux écoles Desjardins, Sainte-Famille, Coeur-Immaculé, Pie X et Marie-Reine 821-5789

**POUR LE QUARTIER CENTRE**  
 Quand? Le jeudi 8 juin et le vendredi 9 juin De 15h30 à 16h30  
 Où? A l'école Laroque Au Centre de quartier Centre 525, rue Galt Ouest De 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30 821-5787

# QU'EN PENSEZ-VOUS?

## Devrait-on interdire la vente de cigarettes dans les pharmacies?



Maryse Grenier Jocelyn Robert J.-Pierre Poliquin

**Maryse Grenier**, de Rock Forest: «Je pense effectivement que ce serait une bonne chose d'interdire la vente de cigarettes dans les pharmacies. Fumer, c'est dommageable, et il faut d'abord penser à la santé des gens.»

**Jocelyn Robert**, de Compton: «Bonne question. Je pense qu'il faut avant tout laisser le libre-choix aux pharmaciens. S'ils ont à coeur la santé des gens, ils interdiront probablement la vente de cigarettes. Sinon, c'est tout simplement qu'ils veulent vendre également... du sirop pour la toux... causée par la cigarette...»

**Jean-Pierre Poliquin**, de Windsor: «Oui, même si je suis un fumeur, je pense qu'il serait bon d'interdire la cigarette. La cigarette, c'est nuisible pour la santé alors que les pharmacies sont justement là pour voir à la santé des gens.»

**Ginette Roberge**, de Sherbrooke: «Non, j'estime que les pharmaciens sont bien libres de vendre ce qu'ils veulent. Après tout, la pharmacie, c'est un commerce et il serait plutôt mal vu de dicter aux pharmaciens de ne pas vendre tel et tel produit. Et puis, ceux qui veulent s'empoisonner avec la cigarette, c'est leur choix.»

**Chantale Lemieux**, de Rock Forest: «Moi, personnellement, ça ne me dérange pas vraiment. Je pense que les gens doivent avoir le droit d'acheter ce produit-là où ils veulent.»

**Chantale Lauzier**, de Sherbrooke: «Je pense que ce serait une bonne chose. Les pharmacies existent avant tout pour le bien-être et la santé des gens, donc il va de soi de vendre des choses non nuisibles à la santé. De toute façon, il y a trop de choses dans les pharmacies. On dirait des dépanneurs.»



Ginette Roberge Chantale Lemieux Chantale Lauzier

**loto-québec** Résultats

Tirage du 89-05-31

6/6	0	2 117 858,50 \$
5/6+	5	160 015,90 \$
5/6	286	2 139,20 \$
4/6	15 787	74,50 \$
3/6	245 134	10,00 \$

VENTES TOTALES: 15 905 983  
 PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 4 200 000,00 \$  
 Prochain tirage: 89-06-03

No complémentaire: 49

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**King wellington**  
 REDIGE EN COLLABORATION

Pour certaines personnes, un lac de tête se situe dans les hauteurs, pour d'autres, l'expression a une toute autre signification. Si vous rencontrez Carl Gagnon, il pourra sûrement vous expliquer la différence...

— O —  
 Le sous-procureur général du Québec Jacques Charland est venu rendre visite à Sherbrooke hier aux procureurs de la région de l'Estrie...

— O —  
 L'Association québécoise des techniques de l'eau maintient l'avis de ne pas arroser au cours des prochains jours...

— O —  
 Denis Lemieux croyait bien rêver cette semaine, quand il a découvert en sortant de chez lui, tôt le matin, un pyjama sur son terrain. Il a fini par constater qu'il avait réellement fait un mauvais rêve quand il s'est aperçu que c'était son propre pyjama...

— O —  
 Pendant ce temps, Bernard Paquette, un grand partisan du Canadien, a décidé de jouer les «money players» pendant la finale en pariant pour les Flames. Tout un partisan de la Flanelle!

**LOCATION**  
 À partir de 210\$ par mois (48 mois)  
 Taxes en sus avec comptant de 1,000\$

**SIROIS • GAUTHIER**  
 OPTICIEN D'ORDONNANCES  
 Nouveau service Examen de la vue sur place par un optométriste  
 9A Wellington nord  
 562-7095 Sherbrooke  
 562-7838

**DELUXE**  
 LOCATION D'AUTOS INC.  
 1567 OUEST, RUE KING SHERBROOKE  
 569-9351

## Le Regroupement des assistés sociaux accusé de fraude par Centraide

par Gilles FISETTE  
**SHERBROOKE** — Centraide Estrie vient de déposer une plainte de fraude contre des administrateurs du Regroupement des assistés sociaux et assistés sociaux de Sherbrooke (RASS) auprès de la division des enquêtes criminelles de la Sûreté municipale.

Hier, a confirmé le directeur de l'organisme, M. Claude Forgues, une plainte en bonne et due forme a été déposée à la police. Elle s'inscrit dans la foulée de l'action au civil déjà entamée par Centraide Estrie.

«Il n'y a pas un organisme, il n'y a pas un individu qui va prendre indûment l'argent de Centraide et s'en tirer comme ça», de déclarer M. Forgues en soulignant la détermination de son organisme à récupérer entièrement son bien.

Les plaintes au civil et au criminel font suite à l'analyse des états financiers préparés par le trésorier du RASS, M. Patrick Chagnon.

On se souviendra que ce dernier, alerté par les plaintes d'un membre du RASS à l'effet que des administrateurs étaient tout simplement en train de dilapider les fonds de l'organisme — essentiellement une tranche de subvention de Centraide de 2 400 \$. Tenu dans l'ignorance

des finances du RASS, le trésorier a néanmoins réussi à réunir des documents, des chèques et des pièces justificatives de dépenses couvrant une bonne part des activités du regroupement depuis le début de la présente année.

### Prêts personnels

Le principal grief retenu contre certains administrateurs du RASS tourne autour de prêts personnels effectués par eux-mêmes à même la caisse du regroupement.

On parle également de dépenses n'ayant rien à voir avec les objectifs d'un organisme comme le RASS devant se vouer à l'aide et à la défense des droits des bénéficiaires de l'aide sociale.

A au moins trois occasions, des membres ont tenté de vider la question au cours d'une assemblée générale spéciale. Mais, à chaque fois, il a été impossible d'obtenir le quorum requis.

Depuis, l'organisme n'a plus à toute fin pratique d'existence réelle.

Selon M. Forgues, les administrateurs visés auraient mandaté un avocat dans ce dossier, à la suite de la plainte au civil enregistré contre eux.

L'affaire devra donc suivre son cours légal.

«Mais moi, si j'étais à leur place, je rendrais tout simplement l'argent», de rapporter M. Forgues.

# Benoît ne veut pas recevoir de privilèges dans Orford

□ Le président du PLQ souhaite la tenue d'une assemblée d'investiture



Le président du Parti libéral du Québec, Robert Benoît

par Michel MORIN  
**ROCK FOREST** — Que des privilèges soient accordés par la direction du PLQ à l'un ou l'autre des aspirants à la succession de Georges Vaillancourt dans Orford placerait l'un de ces candidats, en l'occurrence Robert Benoît, dans une position inconfortable.

Le président du Parti libéral du Québec refuse cependant de commenter les allégations du maire de Rock Forest, Gaëtan Lavallée — qui sera sans l'ombre d'un doute son adversaire — voulant que la direction de cette formation politique tente de contrecarrer son entrée en scène, notamment en retenant l'émission des formulaires d'adhésion, aussi appelés cartes de membre.

«A cela, je n'ai rien à dire. Il n'est pas question pour moi de commenter d'aucune façon. Je souhaite simplement qu'il n'y ait pas de privilèges accordés à l'un ou l'autre des candidats qui tentent de succéder à Georges Vaillancourt si, évidemment, M. Vaillancourt décide de se retirer. J'aurais beaucoup de difficultés à vivre avec cela. Je souhaite une convention qui permettra à tous les candidats qui voudront se pré-

senter de le faire», de commenter Robert Benoît.

### L'organisation prête

Ceci étant dit, le président du Parti libéral du Québec n'entrevoit aucun doute sur sa candidature à la succession de Georges Vaillancourt à titre de candidat libéral dans le comté d'Orford en vue des prochaines élections, l'automne venu.

A cette fin, l'organisation de Robert Benoît est prête. D'ailleurs, pas moins de quatre «bureaux de comté» sont ouverts ou en voie de l'être: deux dans la région de Coaticook, un à Magog et un autre à Rock Forest. Une armée de bénévoles travaillent aussi à mousser la candidature du président du Parti libéral du Québec partout dans Orford.

Se sachant fortement supporté

par la direction du PLQ, M. Benoît dit bénéficier de l'appui de tous les maires du comté qu'il a déjà contactés. «Les préfets des trois MRC m'accordent aussi leur appui et il me reste d'autres maires à appeler», soutient-il.

### Toujours président

En vertu des règlements du Parti libéral du Québec, le président n'est pas tenu de démissionner avant la tenue d'une assemblée d'investiture. Dans l'histoire du PLQ, les président(e)s Larry Wilson, Louise Robic et Lise Bacon, pour ne nommer que ces politiciens, ont effectivement conservé leur titre en dépit de la tenue d'une assemblée d'investiture.

«A ma grande surprise, les us et coutumes de notre formation font en sorte que nos présidents ne démissionnent pas avant une convention. Je vais donc continuer d'assumer les fonctions de président du PLQ même si je dois me porter candidat à la succession de Georges Vaillancourt. Après, je verrai.»

## Projets spéciaux dans les écoles primaires Le commissaire Domingue entend revenir à la charge avec le fonds de 35 000 \$

**SHERBROOKE (sl)** — Les conseils d'orientation qui verront le jour dans les écoles avec l'application de la nouvelle loi 107 permettront aux parents de jouer un véritable rôle, mais encore faut-il que ces groupes disposent de fonds raisonnables, ce qui n'est pas le cas présentement.

C'est l'essence du message que le commissaire Clermont Domingue, de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke (CSCS), a voulu livrer à ses collègues en proposant la mise sur pied d'un fonds de soutien aux services complémentaires dans les écoles primaires, qui serait doté d'un budget de 35 000 \$. La proposition, qu'il a défendue énergiquement, a toutefois été battue par le conseil des commissaires.

Les conseils d'orientation seront mis sur pied à l'automne et, comme leur nom l'indique, ils seront chargés d'établir les grandes orientations propres à chaque établissement d'enseignement. Ces groupes seront composés de parents, professeurs et membres du personnel non-enseignant. La direction ou la directrice de l'école agira comme personne-ressource.

«C'est une porte d'entrée pour donner plus de pouvoir aux parents dans les écoles», estime Claude Forgues, le président du comité de parents de la CSCS.

Or, le budget des conseils d'orientation risque d'être fort limité. A la CSCS, on prévoit injecter 6500 \$ à ce chapitre en 1989-90. «D'un côté on reconnaît de réels pouvoirs aux parents, mais c'est un pouvoir théorique s'il n'y a pas d'argent», critique le commissaire Clermont Domingue.

C'est pourquoi il compte revenir à la charge avec son projet de fonds de 35 000 \$ destiné aux projets spéciaux des conseils d'orientation dans les écoles primaires. Le fonds, qui serait utilisé selon les besoins, permettrait d'éviter que «la lourde bureaucratie se mêle de ça», lance le commissaire. «Ce sont les conseils d'orientation qui vont être le mieux placés pour

connaître les problématiques des écoles, croit-il. On pourrait par exemple allouer des fonds pour une garderie pédagogique, pour l'aide aux enfants perturbés. Pour moi, ça peut aller jusqu'à une forme d'intervention familiale.

«J'ai été membre du premier comité d'école, il y a 17 ans, continue Clermont Domingue. Depuis tout ce temps-là, on a beaucoup parlé de problèmes sans avoir la chance d'apporter plusieurs solutions.»

### Action symbolique

Le commissaire reconnaît que le montant de 35 000 \$ qu'il proposait est plus symbolique qu'autre chose, mais il insiste pour signifier qu'il s'agit justement d'une action symbolique d'appui si la commission scolaire acceptait la mise en place du fonds spécial.

La proposition a été refusée par les deux-tiers des commissaires. Dans son analyse, M. Domingue soutient que le tiers ayant voté en faveur est composé d'élus qui sont peut-être effacés aux réunions du conseil mais qui écoutent et ont compris le sens de son projet.

«Un autre tiers est composé surtout d'anciens commissaires, interprète-t-il, qui trouvent l'idée attrayante mais se sentent bouleversés et pas prêts. L'autre partie, ce sont des commissaires qui sont opposés au pouvoir des parents. Ce sont des gens de pouvoir qui ne croient pas aux capacités des parents dans les écoles. Ils pensent qu'ils doivent tout contrôler, sinon ça ne marche pas.»

Devant l'impression laissée par l'intervention du commissaire Domingue à la dernière réunion du conseil, la présidente de la CSCS, Caroline Paquette, a tenu à préciser qu'il est erroné de faire croire à l'absence de services complémentaires dans les écoles de la commission scolaire. Surtout lorsqu'on considère que la CSCS compte sur les services de 38 orthopédagogues, plus de 10 psycho-éducateurs et une douzaine de psychologues.

# Le Québec jette 100 millions \$ à l'eau... potable par an — l'AQTE

par Christian CARON  
**SHERBROOKE** — L'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) arrêtera de faire campagne lorsque les gens auront finalement compris que l'eau est une ressource énergétique au même titre que l'électricité. Gaspiller de l'eau, c'est gaspiller de l'argent.»

Le directeur de l'AQTE, M. Jean-Luc Gallant, était à Sherbrooke, hier, afin de procéder au lancement officiel de la dixième édition de la campagne d'économie de l'eau potable, une campagne ayant pour but de promouvoir



Jean-Luc Gallant

une utilisation justifiée de l'eau potable et non de rationner l'utilisation de celle-ci.

«Nous dépensons 100 millions \$ en trop, par année, au Québec, pour les abus des gens en ce qui concerne la consommation de l'eau potable», a expliqué le directeur général de l'AQTE. Dans ce cas-ci, l'expression jeter son argent à l'eau est tout à fait appropriée quand on veut décrire le gaspillage de l'eau potable. La campagne vise incidemment à éduquer les gens sur les mauvaises habitudes de consommation. L'eau, c'est une ressource épuisable», d'indiquer ce dernier.

Jean-Luc Gallant reconnaît que les municipalités, de plus en plus, sont sensibilisées à cette bonne cause. En 1987, 120 municipalités ont participé à cette campagne de sensibilisation. L'an dernier, c'est un total de 140 municipalités à travers le Québec qui ont appuyé l'AQTE dans ses actions. Cette année, en Estrie, 11 municipalités emboîteront le pas dans

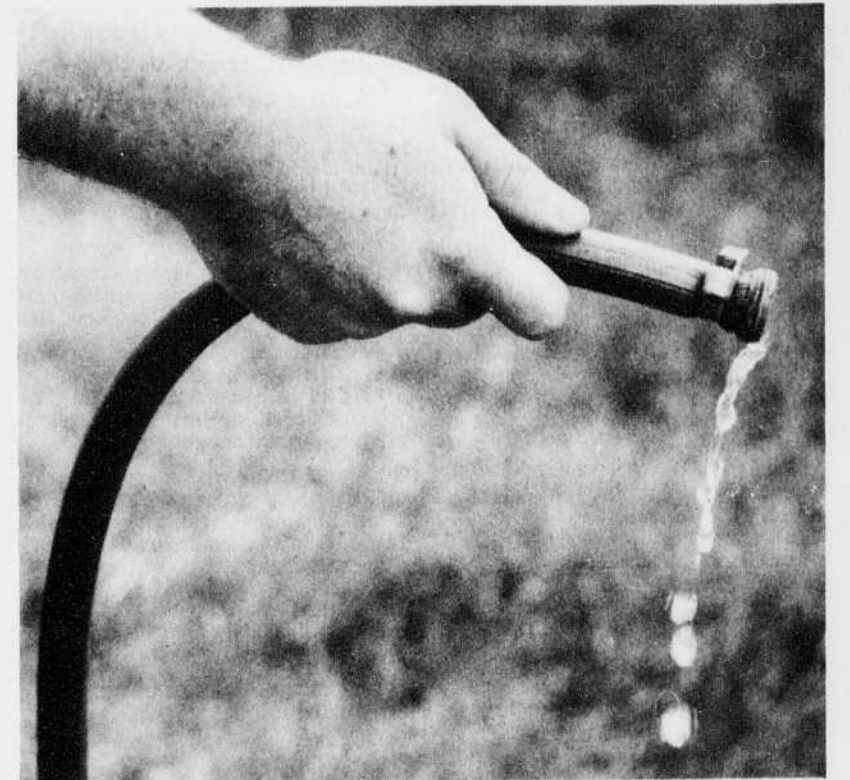
cette campagne pour l'économie de l'eau potable. Il s'agit des municipalités de Bromptonville, Canton d'Ascot, Deauville, East-Angus, Fleurimont, Lennoxville, Magog, Rock Forest, St-Elie d'Orford, Sherbrooke et Windsor. La tâche des élus de ces villes sera justement de prendre les moyens nécessaires pour passer le message aux citoyens et d'émettre des recommandations.

### Le gaspillage coûte cher

A quoi sert l'eau potable? A boire, répondront plusieurs. Pourtant, en été, moins de 1 pour cent de l'eau potable sert à l'alimentation personnelle. Une récente étude menée par l'AQTE a permis d'établir que nous utilisons 30 pour cent de notre eau potable à des usages extérieurs (arrosage, lavage d'auto, remplissage de piscines etc). Un autre 30 pour cent à l'usage de la toilette; 20 pour cent pour le lavage de la vaisselle, du linge et d'autres usages ménagers ainsi que 20 pour cent qui sert au bain et à la douche.

Pour avoir une idée plus concrète, les gens boivent à peine un litre d'eau par jour alors que la pelouse consomme plus de mille litres à l'heure. Pourtant, il est prouvé que la pelouse possède cette capacité d'emmagasiner l'eau et faire face à quelques journées de sécheresse.

L'AQTE fait quelques circuler un pamphlet publicitaire dans lequel on nomme le cha-



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

Gaspiller de l'eau, c'est gaspiller de l'argent. C'est la raison pour laquelle l'AQTE désire amener les gens à une utilisation justifiée de l'eau potable.

meau comme exemple d'une bonne utilisation de l'eau potable. La nature a doté le chameau de la faculté d'emmagasiner une quantité d'eau suffisante pour entreprendre un long voyage dans le désert. Toutefois, sa survie dépendra de sa capacité d'utiliser adéquatement ses réserves. La situation est la même pour les humains.

La campagne 1989 sera particulièrement axée sur la sensibilisation auprès des jeunes. Pour ce faire et pour commémorer le dixième anniversaire en région l'AQTE, chapitre de l'Estrie, lancera un concours de dessins s'adressant aux élèves du deuxième cycle du primaire et ayant pour thème «L'économie de l'eau potable, un jeu d'enfant».

## La «Semaine de la municipalité» remplie d'activités à Sherbrooke

**SHERBROOKE** — De nouveau cette année, les citoyens et citoyennes de Sherbrooke, comme d'ailleurs dans près de 400 municipalités au Québec, sont conviés à la grande fête de la «Semaine de la municipalité», qui aura lieu du 5 au 11 juin.

Depuis la proclamation de l'événement par un conseil municipal bien spécial, le 5 juin, à l'hôtel de ville, soit celui composé de jeunes de l'école Eymard et dont le plus illustre orateur risque fort de s'appeler Guillaume Paré, chaque journée de la semaine sera marquée d'un trait particulier.

Selon les détails fournis hier en conférence de presse, au Domaine Howard, et qui fera d'ailleurs l'objet d'une publication spéciale du Bulletin municipal de la part du service des Relations publiques, tout sera mis en évidence de façon à démontrer le rôle qu'assument les municipalités «à titre d'agent de changement de la société, notamment sur les plans social, environnemental et économique». Cette année, le thème s'intitule «Pour une croissance collective».

Après l'ouverture, lundi, se succéderont d'autres manifestations, dont la remise de 32 000 \$ de bourses aux 38 athlètes d'excellence en sport amateur, mardi. Le lendemain, les responsables du projet «Ville en santé» profiteront d'une rencontre au pavillon Armand-Nadeau pour faire le point sur les neuf grands dossiers dont ils ont à traiter. Le samedi 10 juin sera marquée de deux activités à caractère environnemental, d'abord une opération portes ouvertes à la Maison de l'eau du parc Blanchard, puis un tournoi de pêche provincial pour lequel les prises dument enregistrées mériteront des prix à leurs auteurs.

Enfin, le lendemain, ce sera au

tour des pompiers d'entrer en action en ouvrant toutes grandes à la population les portes des deux nouvelles casernes, celles des quartiers Est et Ouest. La mascotte Sparky sera mise à contribution et les moins peureux auront même droit à un tour de nacelle.

De l'ensemble de ces activités, le maire Jean Paul Pelletier, présent à la conférence de presse, a insisté pour rappeler le rôle constant que jouent les municipalités dans la vie de tous les jours des ci-

toyens. «Avec ce programme très varié, les citoyens seront en mesure d'apprécier les efforts constants déployés pour améliorer leur qualité de vie. Il est donc très important que les citoyens s'imprègnent à fond dans la participation des différentes activités qui viendront démontrer clairement la qualité des services mis à leur disposition. Que ce soit dans le domaine de l'environnement, des parcs, de la protection contre les incendies et ainsi de suite», a émis M. Pelletier.

## Les employés d'Ascot en grève illimitée le 14 juin

**ASCOT (MM)** — L'échec complet des dernières négociations entre la municipalité d'Ascot et ses employés syndiqués conduira ces derniers à une grève générale illimitée, le 14 juin.

Un avis en ce sens a été acheminé hier par le Syndicat canadien de la fonction publique, local 244, aux négociateurs patronaux.

«C'est l'impasse totale», a commenté Jean-Pierre Roy, représentant syndical, pour illustrer le cul-de-sac dans lequel se retrouvent les pourparlers.

Une vingtaine de travailleurs syndiqués profiteront donc des rayons de soleil à compter du 14 juin. A la recherche d'un premier contrat de travail, les employés de la municipalité d'Ascot n'auront pas réussi à convaincre leur employeur de l'importance d'un rattrapage salarial, puisque c'est à ce niveau que les négociations ont échoué.

Pourtant, une ultime rencontre

visant à rapprocher les parties s'est tenue plus tôt cette semaine, sans succès évident. La partie patronale devait alors répondre à la contre-proposition formulée par le Syndicat des employé(e)s de la municipalité d'Ascot.

«La municipalité a refusé de se rendre à nos demandes, d'expliquer Jean-Pierre Roy. D'ailleurs, les nouvelles offres que l'employeur a présentées lors de cette rencontre, en présence de la conciliatrice, étaient pratiquement les mêmes que celles qui avaient déjà été déposées. La municipalité ne veut pas bouger et plus rien n'avance. C'est pourquoi nous avons envoyé un avis de grève.»

Le représentant de la municipalité d'Ascot à la table des négociations, le conseiller Raymond Roy, a avoué ne pas avoir été informé de l'achèvement d'un avis de grève. En conséquence, il n'avait pas de commentaire à formuler, hier, préférant aller aux sources avant d'intervenir dans ce dossier.



Un autobus qui roule... comme ça lui plaît!

(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

Les usagers de la CMTS ne devront pas rester surpris de voir circuler au cours des 35 prochaines semaines ce véhicule à l'allure plutôt particulière. Phénomène encore nouveau au Québec, il s'agit là d'une mise en scène publicitaire du groupe Publicibus, chargé de gérer la publicité des véhicules de la CMTS et qui, dans ce cas-ci, provient de la Fédération des producteurs de lait du Québec. L'effet risque d'être boeuf!

## SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

A cause de la croissance attendue du nombre de jeunes immigrants

# Des classes d'accueil prévues dans une 2e école

par Stéphane LAVALLÉE  
**SHERBROOKE** — Le nombre de jeunes immigrants s'établissant à Sherbrooke devrait croître sensiblement ces prochains mois, de sorte que la Commission scolaire catholique de Sherbrooke (CSCS) prévoit mettre sur pied des classes d'accueil dans une deuxième école primaire.

Présentement, seule l'école Larocque abrite les classes d'immersion en français à l'intention des jeunes immigrants de niveau primaire. Un deuxième établissement, probablement l'école St-Joseph, située à quelques pâtés de maisons, sera certainement mis à contribution à partir de l'automne prochain.

«Chose certaine, confirme Pierre Dugré, des services édu-

catifs à la CSCS, on s'attend à une augmentation de clientèle. Depuis la fin novembre, le mouvement d'arrivée de nouveaux immigrants se maintient.»

Or, ce type de clientèle est très difficile à prévoir et c'est pourquoi, à la CSCS, on ne peut faire de prévisions fiables. «A l'automne dernier par exemple, explique Pierre Dugré, on a commencé avec 23 élèves pour monter à environ 75 en décembre. C'est très variable.»

A leur arrivée au pays, les jeunes immigrants sont reçus dans des classes d'accueil, véritables carrefours multi-culturels, afin de parfaire ou débiter leur apprentissage du français. Le séjour, quoique d'une durée variable, est d'environ un an. Ensuite, les élèves intègrent les classes régulières correspondant à leur niveau d'études.

Selon le plan de la commission scolaire, qui n'est pas encore définitif, l'école Larocque continuerait de recevoir les élèves de niveau primaire âgés de 8 ans et plus.

Les élèves de maternelle, 1ère et 2e années prendraient le chemin de l'école St-Joseph, une institution qui n'abrite d'ailleurs que des classes de 1er cycle du primaire.

### Au plus 19 enfants

En ce moment, cinq classes d'accueil sont formées à l'école Larocque et rien ne dit pour l'instant que le nombre total, dans les deux établissements, sera plus élevé dès la rentrée de l'automne prochain. Les prévisions laissent cependant croire que de nouveaux arrivants viendront constamment gonfler les

rangs en cours d'année, si bien que d'autres groupes seraient formés. On pourrait compter six ou même sept classes, ce qui constituerait un sommet.

Chaque groupe est constitué d'au plus 19 enfants.

La nécessité de partager les responsabilités entre deux écoles répond aussi au besoin d'espaces à l'école Larocque. «On a pénurie», confirmera le directeur Yvon Bibeau.

Des changements surviendront également pour les élèves de niveau secondaire puisque l'école Mitchell, où les classes d'accueil sont présentement établies, passe le relais à l'école Le Phare.

Le réaménagement donne l'avantage d'offrir des services d'immersion pour jeunes im-

migrants à l'intérieur d'un territoire relativement limité, les deux institutions du primaire et celle du secondaire étant situées non loin l'une de l'autre, dans les quartiers centre-sud et ouest.

C'est un avantage qui risque de faciliter grandement la tâche des familles néo-Québécoises lorsque viendra le temps pour elles de choisir leur lieu de résidence à Sherbrooke.

## Faits divers

### Deux arrestations reliées à la drogue

**SHERBROOKE (AB)** — L'esquade des meurtres de la Sûreté du Québec a arrêté un individu de 43 ans du canton de Melbourne et sa compagne de 45 ans, vers 18 h 30, hier, en possession de 60 grammes de cocaïne, ce qui représente une valeur d'environ 6000 \$ sur le marché.

Une perquisition au domicile a par ailleurs permis la découverte d'un revolver de calibre .22 char-

gé de trois balles, ainsi que de divers accessoires reliés au trafic de stupéfiants, selon les indications du porte-parole René Côté de la Sûreté du Québec.

Amenés à la prison Winter de Sherbrooke pour y passer la nuit, les deux individus doivent être mis en accusation aujourd'hui.

Huit policiers ont participé à l'opération.

### Attention aux sondeurs!

Les cambrioleurs ont plus d'un tour dans leur sac: victimes et détectives ne le savent que trop bien!

A Rock Forest, ces derniers temps, des individus faisaient du porte à porte sous prétexte d'effectuer un sondage touchant la programmation de la télévision.

Si quelqu'un répond, les suspects ont donc une bonne excuse à offrir pour expliquer leur présence et leur curiosité. En fait, ils en profitent pour faire l'inventaire des biens, examiner les lieux et se rendre compte s'il vaut la peine de revenir..., quand et quoi apporter.

S'il n'y a pas de réponse, alors ils en profitent pour faire leur inventaire eux-mêmes et peut-être bien emporter dès lors ce qui fait leur affaire.

La certitude sur leur façon d'agir repose sur le fait qu'une citoyenne, particulièrement fûtée, a eu le temps de noter le numéro de plaque d'immatriculation du

véhicule utilisé par les sondeurs.

Résultat: le véhicule a permis à la Sûreté municipale de Rock Forest de découvrir derrière ce numéro de plaque, l'identité d'un individu bien connu pour son penchant pour les vols avec effraction.

Les limiers ne l'ont pas encore retracé mais c'est une question de temps.

En attendant, les détectives Patrick Vuillemin et Claude Monfette, de la Sûreté municipale de Rock Forest, recommandent aux citoyens prudence et vigilance.

Quand des colporteurs de tout acabit se présentent à une maison, pour toutes sortes de prétexte, il faut demander des pièces d'identité, il faut prendre des détails, il faut être encore plus curieux que ces visiteurs d'un moment.

Dans le doute, faire part de l'incident aux policiers qui eux aussi multiplieront les vérifications.

### Motocycliste blessé à une jambe

Un motocycliste a subi une fracture de la jambe dans un accident de la circulation survenu vers 07h45, hier, sur la rue Jacques-Cartier, à la hauteur de la rue Wiggert, à Sherbrooke.

Le blessé, Nicolas Sévigny, âgé de 19 ans, de Sherbrooke a été

transporté et traité au Centre hospitalier Hôtel-Dieu.

L'accident a impliqué une automobile et la motocyclette. Une question de feu rouge non respecté serait à l'origine de la collision.

### Le cadavre identifié

L'examen de la fiche dentaire a permis au pathologiste Robert Dorion, de l'Institut de médico-légal de Montréal, d'identifier positivement le cadavre repêché dans la rivière Magog, lundi dernier.

Il s'agit bien du corps de la jeune femme qui s'est jetée du haut

d'une falaise, le 26 avril.

Les autorités ont libéré le corps hier et la famille qui a vécu un mois de détresse pourra enfin conduire la jeune femme à son dernier repos.

À la Police municipale de Sherbrooke, le dossier est définitivement classé.

### Deux importants vols d'outils

La Sûreté municipale de Rock Forest a ouvert une enquête au sujet de deux importants vols d'outils perpétrés chez Béton de l'Estrie, de la rue Fontaine et à l'usine d'épuration de la rue St-Rock, dans les limites de Rock Forest.

Les voleurs, pour transporter le matériel convoité, ont également chipé un camion chez Béton de l'Estrie, identifié au nom de l'entreprise.

La valeur des outils volés pourraient approcher les 20 000 \$.

Sur le territoire de Metro Police Ascot-Lennoxville, on a enregistré des vols du genre ces dernières semaines.

Se pourrait-il que des voleurs d'ici remplissent des commandes

pour des receleurs de l'extérieur de la région? Voilà une question à laquelle les enquêteurs aimeraient bien répondre.

## Les organismes oeuvrant en santé mentale se sont entendus pour se partager les 56 640 \$

**SHERBROOKE (SI)** — Les organismes oeuvrant en santé mentale se sont entendus entre eux pour se partager une somme de quelque 56 640 \$ consentie par Québec et leur proposition a été adoptée par le Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie (CRSSSE).

Dans une bonne mesure, la formule avantage les organismes situés à l'extérieur de la région métropolitaine de Sherbrooke. C'est un principe d'accessibilité des ressources en santé mentale, qui place les groupes en région dans l'obligation d'offrir une large gamme de services, qui a guidé les ressources communautaires dans leur approche.

Les organismes ont également considéré un principe «d'indigence», favorisant les groupes qui éprouvent des difficultés financières aiguës dans l'immédiat, et un principe de reconnaissance de la contribution de chaque ressource dans son milieu.

Ces critères ont été entérinés par le conseil d'administration du CRSSSE.

Le montant de 56 640 \$ a été accordé aux groupes communautaires pour répondre à un besoin ponctuel de financement. C'est une allocation qui ne sera pas accordée l'année après.

mentale, il revenait au milieu régional, pour la première fois d'ailleurs, de fixer la répartition de l'aide gouvernementale.

Le CRSSSE avait présenté deux propositions qui, à la demande des groupes communautaires, ont finalement été retirées.

D'autre part, le nouveau comité tripartite chargé d'élaborer un plan de services régional en santé mentale, vient d'être formé. Il comprend des représentants des établissements du réseau, des organismes communautaires et de la communauté.

### Deux propositions retirées

Conformément à la nouvelle politique québécoise en santé

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

### SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564-2323  
 Sans frais d'appel: Woodon

LAC-MÉGANTIC  
 RICHMOND  
 ASBESTOS

composez 0 et demandez Zenith 5-3060  
 À TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

## AVIS À TOUS NOS CLIENTS!

À l'occasion de la saison estivale et afin de permettre à tout notre personnel d'en profiter, les magasins de meubles mentionnés ci-dessous seront, à partir du 3 juin et jusqu'au 2 septembre inclusivement,

## FERMÉS LE SAMEDI À MIDI comme par les années passées

Nous espérons avoir l'agréable plaisir de vous servir et que vous continuerez de nous encourager en nous visitant durant la semaine, incluant les jeudis soir, vendredis soir ou samedis avant-midi.

GILLES  
**BOISVERT**  
 MEUBLES

231 ouest, rue King  
 Sherbrooke  
 563-4743

ME  
**MEUBLES LENNOXVILLE INC.**

153, rue Queen,  
 Lennoxville  
 566-5844

**MOBILIER PIERRE-MARC INC.**  
 750, rue King est,  
 Sherbrooke, 567-9966

## CENTRES JARDIN serres et pépinières

# Gagnon BOTANIX

2480, King Est Fleurimont 564-0044    4600, boul. Bourque Rock Forest 564-7884    989, Child Coaticook 849-7934.

**JARDINIÈRE 10"**

Variétés: fushia, géranium, verveine, impatiences

**SPÉCIAL 2/30\$**

**OS MOULUS**

1.5 kg

**5.95**

OS MOULUS BOHE MEAL 2-22-0

**TERRE NOIRE**

3 sacs **4.99**

TERRE TOUT USAGE BOTANIX

**GÉRANIUM FISHER**

Pot de 4" Rég. 2.50

**SPÉCIAL 12/24\$**

**BÉGONIA TUBÉREUX**

Pot 4" Rég. 2.75

**SPÉCIAL 12/27\$**

Garantie 100% Bonne Reprise

Valide jusqu'au 4 juin 1989 ou jusqu'à épuisement des marchandises. Les arbres et arbustes peuvent être plantés durant l'été.

**la tribune**

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Téléphones:  
 Petites annonces: 564-0999  
 Publicité: 564-5450  
 Rédaction: 564-5454  
 Abonnements: 564-5466

Courrier de deuxième classe: Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat: États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

**la tribune**

Une promotion en collaboration avec

**la tribune**

**COUON 15% DE RABAIS**

SUR TREILLIS ET BOÎTES À FLEURS EN BOIS (PIN) DE COULEURS ASSORTIES SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON

Valide jusqu'au 4 juin 89 ou jusqu'à épuisement des marchandises.

**la tribune**

1er JUILLET AU 12 AOÛT

# FESTIVAL ORFORD

89

CARTE-SAISON '89

Prenez l'air

**CONCERTS**  
Du 1er juillet au 12 août 65 ans et plus

**CONCERT DES STAGIAIRES**  
La spontanéité, le dynamisme et le talent des stagiaires du Centre d'Arts  
Le mercredi à 20 h 00 6 \$ 5 \$  
à la Salle Gilles-Lefebvre

**SÉRIE - JEUNES INTERPRÈTES**  
A l'aube de leur carrière, ils vous offrent passion et excellence  
Le jeudi à 20 h 00 8 \$ 5 \$  
à la Salle Gilles-Lefebvre

**CONCERT DU FESTIVAL**  
Les grands d'ici et d'ailleurs, la musique à son meilleur  
Les vendredi et samedi à 20 h 00 14 \$ 11 \$  
à la Salle Gilles-Lefebvre

**CONCERT-BOUFFE**  
Jazz, variété, musique populaire... pour tous les goûts  
Le dimanche à 16 h 00 8 \$ 6 \$  
Scène extérieure du Centre d'Arts Orford (Salle Gilles-Lefebvre et Pavillon Central en cas de pluie) Buffet 8 \$ 8 \$

**ORFORD HORS LES MURS**  
Le Festival Orford dans les parcs de Sherbrooke  
Le lundi à 20 h 00 Gratuit Gratuit

Les billets de concert pour les jeunes de moins de 15 ans sont offerts à 3 \$.

**CARTE-SAISON**

"Cet été, prenez l'air" et laissez-vous emporter encore et encore... grâce à votre CARTE-SAISON 89.

- PRATIQUE, ÉCONOMIQUE ET TRANSFERABLE.  
La CARTE-SAISON 89
- vous permet d'assister à tous les concerts de la série «Concert des stagiaires»;
  - vous donne droit à six billets de concert (à l'exception du concert-jazz) que ce soit de six concerts différents ou du même concert, pour vous ou pour vos amis;
  - vous fait économiser 10% sur vos achats à la Boutique du Centre d'Arts Orford;
  - vous accorde 20% de rabais sur votre billet de concert-jazz - Une soirée avec Dave Brubeck.
- Réservez tôt. Date limite le 25 juin 1989. 60 \$.

**CONCERT-JAZZ**

Une soirée avec Dave Brubeck  
Samedi le 8 juillet 30 \$ (Aucune réduction)  
à 20 h 00 à la Salle Gilles-Lefebvre

**RÉSERVATIONS**

Par téléphone  
Avant le 1er juillet (819) 843-3981  
Lundi au vendredi: 9 h à 17 h 1-800-567-6155  
Après le 1er juillet Porté à votre carte de crédit  
Mardi au dimanche: 9 h à 20 h Visa - Master Card



**Centre d'Arts Orford**

Centre d'Arts Orford  
Sortie 118  
Autoroute des Cantons de l'Est  
Parc Provincial Mont - Orford  
Route 141 Nord  
Orford (Québec), Canada  
(819) 843-3981

Expédiez votre coupon au C.P. 280, Magog, Qc J1X 3W8

Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_  
Tél.: \_\_\_\_\_ (bur.): \_\_\_\_\_  
Je désire \_\_\_\_\_ carte(s) saison '89 à 60 \$/l'unité

J'inclus: Chèque  Mandat-poste  à l'ordre du Centre d'Arts Orford  
 Visa  No Carte: \_\_\_\_\_  
 Master card  Date d'exp.: \_\_\_\_\_

**JUILLET**

**Samedi 1**  
  
**CONCERT INAUGURAL  
Orchestre des Jeunes  
du Québec**  
Direction: Rataël Druian  
Solistes:  
Martine Bailly, violoncelle  
Maxime Pholance, violon  
Mozart, Schoenberg, Walton, Vivaldi

**Dimanche 2**  
**CONCERT-BOUFFE  
Quatuor Tzigane**  
Ireneusz Bogajewicz, violon  
Emmanuel Bournaki, accordéon  
Antonio Romandini, guitare  
Sheldon Cantor, contrebasse

**Lundi 3**  
**ORFORD HORS LES MURS**  
Parc Victoria, Sherbrooke  
**Trio de Sherbrooke**  
Piano, violon, clarinette

**Mercredi 5**  
**CONCERT DES STAGIAIRES**

**Jeudi 6**  
  
**JEUNES INTERPRÈTES - Récital  
Olga Gross**, piano  
Bartók, Beethoven, Brahms,  
Papineau-Couture

**Vendredi 7**  
**RÉCITAL  
György Terebesi**, violon  
**Dale Bartlett**, piano  
Mozart, Beethoven, Bartók

**Samedi 8**  
  
**CONCERT-JAZZ  
Une soirée avec  
Dave Brubeck**  
Dave Brubeck, piano  
Jack Six, basse  
Bill Smith, clarinette  
Randy Jones, batterie

**Dimanche 9**  
  
**CONCERT-BOUFFE  
Renée Claude  
Aujourd'hui et demain**

**Lundi 10**  
**ORFORD HORS LES MURS**  
Parc Victoria, Sherbrooke  
**Ensemble Clavivent**  
Flûte, hautbois, clarinette, piano

**Mercredi 12**  
**CONCERT DES STAGIAIRES**

**Jeudi 13**  
**JEUNES INTERPRÈTES - Récital  
Denis Bluteau**, flûte  
**François Couture**, piano  
Bach, Prokofiev, Martinu

**Vendredi 14**  
  
**PIANO CINQ ÉTOILES - Récital  
Marc Durand**  
Satie, Ravel, Debussy, Poulenc,  
Liszt, Chopin

**Samedi 15**  
  
**RÉCITAL  
Sophie Rolland**, violoncelle  
**Marc-André Hamelin**, piano  
Beethoven, Hindemith, Fauré, Barber

**Dimanche 16**  
  
**CONCERT-BOUFFE - Jazz  
Trio Jon Ballantyne**  
Jon Ballantyne, piano  
Alec Walkington, basse  
Dave Laing, batterie

**Lundi 17**  
**ORFORD HORS LES MURS**  
Place de la Cité, Sherbrooke  
**Stagiaires du Centre d'Arts Orford**

**Mercredi 19**  
**CONCERT DES STAGIAIRES**

**Jeudi 20**  
  
**JEUNES INTERPRÈTES - Récital  
Martin Caron**, piano  
Lauréat du Concours Orford 87  
Liszt, Beethoven, Ravel

**Vendredi 21**  
  
**CONCERT MOZART  
Les Violons du Roy**  
Direction artistique:  
Bernard Labadie

**Samedi 22**  
  
**RÉCITAL  
Marie-Danielle Parent**, soprano  
**Jacinthe Couture**, piano  
Mozart, Wolf, Rachmaninov

**Dimanche 23**  
  
**CONCERT-BOUFFE - Samba Rock  
Paulo Ramos Band**  
Paulo Ramos, guitare, chant  
Dan Gigon, basse  
Yves Gigon, batterie

**Lundi 24**  
**ORFORD HORS LES MURS**  
Récital  
Place de la Cité, Sherbrooke  
**Françine Leng**, piano

**Mercredi 26**  
**CONCERT DES STAGIAIRES**

**Jeudi 27**  
**JEUNES INTERPRÈTES - Baroque  
Musica Laetitia**  
Eric Mercier, hautbois  
Hélène Plouffe, violon  
Suzanne Deserres, basson  
Jean-François Gauthier, clavecin

**Vendredi 28**  
  
**RÉCITAL  
Oscar Shumsky**, violon

**Samedi 29**  
  
**PIANO CINQ ÉTOILES - Récital  
André-Sébastien Savoie**  
Schumann, Debussy

**Dimanche 30**  
  
**CONCERT-BOUFFE  
Répercussion**  
Robert Lépine, Aldo Mazza,  
Chantal Simard, Pierre Dubé

**Lundi 31**  
**ORFORD HORS LES MURS**  
Récital  
Parc Jacques-Cartier, Sherbrooke  
**Renée Lavergne**, piano

**AOÛT**

**Mercredi 2**  
**CONCERT DES STAGIAIRES**

**Jeudi 3**  
**JEUNES INTERPRÈTES - Récital  
Prix d'Europe 1989**

**Vendredi 4**  
  
**PIANO CINQ ÉTOILES - Récital  
André Laplante**  
Ravel

**Samedi 5**  
  
**RÉCITAL  
Pauline Vaillancourt**, soprano  
**Jean-Eudes Vaillancourt**, piano  
Mélodies françaises,  
La Voix humaine (Cocteau, Poulenc)

**Dimanche 6**  
  
**CONCERT-BOUFFE  
Mariachi Azteca de Pedro Barreto**  
Sérénade d'Acapulco  
Violon, guitarron, trompette,  
vihuela

**Lundi 7**  
**ORFORD HORS LES MURS**  
Parc Jacques-Cartier, Sherbrooke  
**Guitarissimo**

**Mercredi 9**  
**CONCERT DES STAGIAIRES**

**Jeudi 10**  
**JEUNES INTERPRÈTES - Récital  
Dominique Labelle**, soprano  
**Patricia Thumb**, piano  
Britten, Offenbach, Rossini

**Vendredi 11**  
  
**SPECTACLE LYRIQUE  
Souvenirs de la Belle  
Époque et des Années  
Folles**  
Direction artistique:  
Bruno Laplante

**Samedi 12**  
  
**CONCERT DE CLÔTURE  
Orchestre des Jeunes du Québec**  
Direction: Alfredo Silipigni,  
Pierre Rolland  
Solistes:  
Atelier Lyrique de l'Opéra  
de Montréal  
Brigitte Rolland, violon  
Verdi, Wagner, Ponchielli, Beethoven,  
Bruch

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

## Les 600 000 \$ recueillis pour le méga-projet du mont Gosford La Sûreté du Québec s'apprête à interroger des témoins

par Stéphane LAVALLÉE

**SHERBROOKE** — C'est presque un mois et demi après avoir été saisie du dossier que l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec s'apprête à interroger des témoins en rapport avec l'utilisation par le promoteur Jean-Louis Cher, d'une somme de presque 600 000 \$ recueillis auprès du grand public.

C'est ce qu'un porte-parole de la SQ a confirmé, après avoir signalé que l'enquête est toujours active au sein du corps policier provincial.

Fait étonnant cependant, aucune personne rattachée de près à la levée de fonds ou au projet de village-vacances Mont Malamut n'a encore été interpellé par les enquêteurs de la SQ.

Au bureau du Holding Stuart-Mills Cher inc., on soutient toujours ne pas avoir été amené à livrer quelque témoignage que ce soit. Même répon-

se chez les principaux intervenants de la région de Lac-Mégantic.

Cette situation en laisse plusieurs songeurs, surtout lorsqu'on considère que près de six semaines se sont maintenant écoulées depuis le début de l'enquête.

C'est incidemment à la suite d'une plainte d'un citoyen de la région de Lac-Mégantic, qui a versé une contribution au Club de développement du mont Gosford, que l'escouade des crimes économiques de la SQ s'est impliquée dans le dossier.

L'enquête porte vraisemblablement sur l'utilisation de quelque 600 000 \$ recueillis par le Club et remis au Holding Stuart-Mills Cher pour démontrer l'appui du milieu au méga-projet de développement touristique au mont Gosford.

De l'aveu même du promoteur Jean-Louis Cher et son épouse, Pamela Stuart-Mills, l'argent a servi à financer partiellement les études de faisabilité du village-vacances 4-saisons.

## Le courage des élus de Stanstead-Est qui ont sauvé un bâtiment historique des pics des démolisseurs souligné

par Yvon ROUSSEAU  
**STANSTEAD-EST** — L'école de Cassville, construite en 1817, a été transformée et elle est aujourd'hui utilisée comme hôtel de ville par la municipalité de Stanstead-Est.

L'édifice se situe le long de la route 143.

Le maire de Stanstead-Est, M. Roger Millington, a voulu souligner les origines du bureau municipal en y invitant une classe de jeunes étudiants, avec une enseignante, vêtue en costume de l'époque.

### Un geste apprécié

La décision de la municipalité de rénover l'ancienne école a d'ailleurs fait l'objet d'une reconnaissance officielle par le Fonds du patrimoine, un organisme voué à la sauvegarde des éléments intimement liés à notre histoire. Il n'a pas été facile de conserver cette vieille école et les obstacles à contourner ont été fort nombreux pour la municipalité.

C'est pourquoi Stanstead-Est a mérité une attestation spéciale du Fonds du patrimoine pour le courage et la détermination des élus municipaux, qui ont sauvé de la démolition l'ancienne académie de Cassville, aujourd'hui transformée en hôtel de ville.

### Des préjugés

Il a fallu convaincre bien du monde pour éloigner les pics des démolisseurs de ce bâtiment, de style vernaculaire de plus de 170 ans d'âge et témoin historique du patrimoine de cette communauté.

Il a surtout fallu combattre le préjugé voulant qu'il soit plus convenable et moins dispendieux de démolir un bâtiment de cet âge et de construire un nouvel édifice, surtout à des fins publiques.

Le geste a été jugé d'autant plus méritoire qu'il venait d'un conseil municipal, qui a voulu conserver cet héritage du passé.



L'école de Cassville, construite en 1817, a été transformée et elle est aujourd'hui utilisée comme hôtel de ville par la municipalité de Stanstead-Est.

## L'arbitre ordonne à une caisse populaire de reprendre à son emploi le fils du directeur

**LAC-MÉGANTIC** — La Caisse populaire Notre-Dame-de-Fatima devra, avant le 26 juin, reprendre à son emploi M. Richard Théberge, agent conseil congédié le 16 septembre 1988.

Elle devra aussi lui verser une indemnité équivalente au revenu perdu entre cette date et la date de sa réintégration ainsi que les intérêts prévus au Code provincial du travail.

Ainsi vient d'en décider l'arbitre Richard Marcheterre qui a annulé le congédiement décidé par M. Guy Théberge, directeur de l'institution financière de Lac-Mégantic-Sud et père du plaignant, et entériné trois semaines plus tard par le conseil d'administration.

Congédiement illégal, selon Me Marcheterre, parce que le directeur n'avait pas le pouvoir de congédier l'employé entré au service de la Caisse populaire Notre-Dame-de-Fatima en 1967, ce pouvoir appartenant au conseil d'administration qui ne l'a pas sous-délégué au directeur.

«Que ce soit verbalement ou par écrit, le directeur agissait sans droit. Le congédiement a été décidé et exécuté par le directeur le 16 septembre», d'expliquer l'arbitre dans une sentence de 12 pages en soulignant que, le 6 octobre, le conseil d'administration n'a fait qu'entériner la décision prise par le directeur et exécutée dès lors.

Me Marcheterre décrète que le congédiement ne peut être maintenu, puisqu'il n'a pas été décidé par la bonne autorité, conformément à la réglementation et à

la loi qui régissent les caisses populaires.

De l'avis de l'arbitre, s'il avait fallu retenir l'argument de l'employeur et considérer que le congédiement avait été prononcé le 6 octobre, le délai pour porter plainte aurait quand même couru à partir du 16 septembre car il a été exécuté à cette date et le lien d'emploi s'est rompu ce jour-là.

«Je fais remarquer que, même si le délai pour porter plainte avait couru à partir du 6 octobre, on ne pourrait reprocher au plaignant d'avoir porté plainte avant puisque l'employeur a agi de manière à faire croire, et tous l'ont cru, que le lien d'emploi s'était rompu le 16 septembre», ajoute Me Marcheterre qui fait référence à la prétention de l'employeur qui soutenait que la plainte datée du 20 septembre était prématurée.

M. Richard Théberge était représenté par Me Pierre Geoffroy tandis que le procureur de la Caisse populaire Notre-Dame-de-Fatima était Me Michel Turcotte.

## Cascades verse 6000 \$ à l'Harmonie de la polyvalente Louis-Saint-Laurent

par Denise BOURASSA  
**EAST ANGUS** — Cascades (East Angus) a versé 6000 \$ à la Commission scolaire La Sapinière pour l'achat d'instruments de musique servant à l'Harmonie de l'école secondaire Louis-Saint-Laurent.

Lors du 17ème gala présenté par l'Harmonie, M. Gilles Bisson, de Cascades, a remis un chèque à M. Marcel Lamoureux, président de la Commission scolaire qui avait déjà contribué à l'amélioration de la qualité de l'enseignement musical en allouant 4000 \$ pour l'embauche de répétiteurs qui aident les jeunes musiciens à perfectionner leur technique.

Avec la subvention de Cascades (East Angus), un piano électronique, un cor français, un baryton, et deux amplificateurs pour basses et guitares électriques ont été achetés.

### La Tribune à la plaisir de saluer



Juliette St-Amand  
Propriétaire de la compagnie

### INFORMATIX

(Centre en traitement de textes et services de secrétariat), de Victoriaville 49010

## Au palais de justice

### 24 mois pour un vol qualifié

Eric Duquette, 22 ans, a écopé d'une peine de deux ans de détention pour un vol qualifié de 150 \$ commis dans une acomodation le 24 avril alors qu'il se trouvait en liberté surveillée.

Cette sentence lui a été imposée par le juge Gabriel Lassonde de la chambre pénale de la Cour du Québec.

C'est dans cette cause que le caissier avait demandé à son agresseur de tirer un coup de feu dans un mur pour savoir si son arme était chargée ou non.

En réponse à cela, le suspect était allé lui-même piger dans la caisse.

Duquette avait déjà bénéficié en 87 d'une sentence de 60 jours discontinus pour un vol avec violence.

Me Jean Leblanc a soumis que son client préférerait le pénitencier plutôt que la prison afin de pouvoir apprendre un métier qui lui permettra de gagner sa vie à sa libération.

Il a indiqué que le caissier n'avait été exposé à aucun danger parce que l'arme utilisée était en réalité un jouet.

### Trafic et possession d'arme

Donald Coulombe, 35 ans, a encouru une condamnation de 15 mois de détention, une mise à l'épreuve pendant trois ans et une interdiction de possession d'armes pendant cinq ans.

Il avait été trouvé coupable par le juge Lassonde de trafic de stupéfiants, de possession d'arme dans un dessein dangereux et d'extorsion à l'automne 86.

La police soupçonnait le prévenu d'avoir fait collecter avec une arme des personnes qui avaient acheté de la drogue à crédit.

Le juge Lassonde a dit que les tribunaux ne pouvaient tolérer un tel comportement.

### 350 heures de travaux communautaires

Une femme de 23 ans a été astreinte à 350 heures de travaux communautaires pour huit chefs d'obtention d'ordonnances d'un calmant sans informer les médecins qu'elle en avait obtenu un autre dans les 30 jours précédents.

Elle a reçu cette sentence hier du juge Lassonde. L'inculpée est de plus soumise à trois ans de liberté avec suivi ainsi qu'à la poursuite de sa thérapie avec Le centre Jean-Patrice Chiasson et les narcomanes anonymes.

Me Jean Couture avait plaidé que sa cliente a commis ces infractions dans l'espoir de soulager la douleur qu'elle éprouvait à la suite d'une maladie. Le procureur Michel Ayotte a invoqué la gradation des sentences en rappelant que madame a déjà profité de 180 heures en 86 pour d'autres délits semblables.

Plante idéale pour endroit ombragé  
le "bégonia" tubéreux"  
Sur présentation de ce coupon obtenez-en un GRATUIT  
Valable jusqu'au 11 juin 1989

Le conseil jardin

CENTRES JARDIN serres et pépinières  
**Gagnon BOTANIX**  
LES EXPERTS-CONSEILS

2480, King Est Fleurmont 564-0044  
4500, boul. Bourque 564-7884  
Rock Forest 989, Child Coaticook 849-7934



**Spéciaux** chez  
**RAYMOND LEMIEUX INC.**  
26, rue Alexandre,  
Sherbrooke



Gaston Boissé



Hélène Dionne



Marcel Roy

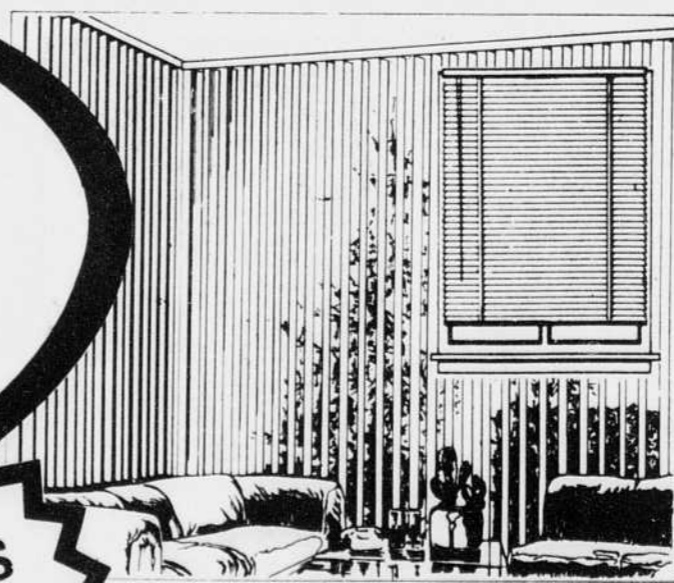
SERVICES DE DÉCORATEURS COMPÉTENTS

VASTE CHOIX DE  
COUVRE-LITS ET DOUILLETES EN MAGASIN.  
AUSSI: TISSU ASSORTI.

NOUVEAU!  
PEINTURES  
BENJAMIN  
MOORE

CHOIX DE  
TAPISSERIE

RAYON  
D'ACCESSOIRES POUR  
SALLES DE BAINS



**35%**

LEVOLOR  
STORES PLISSÉS  
STORES HORIZONTAUX  
STORES VERTICAUX

**SUPER SPÉCIAL!**  
STORES VERTICAUX EN TISSU \$89<sup>95</sup>  
Pour porte patio. 75 x 84. 1ère qualité, lavables.

NOUVEAU!  
STORES PLISSÉS  
en vinyle  
RABAIS DE  
**15%**

STORES  
VÉNITIENS  
en vinyle  
RABAIS DE  
**15%**

PRIX RÉDUITS  
STORES  
DRACO  
VERTIFAL  
ALTEX  
LÉVEILLÉ

- Descentes de bain
- Serviettes
- Rideaux de douche et fenêtre

SERVICE DE  
CONFECTION ET  
D'INSTALLATION

## RÉGIONAL

Investissements de l'ordre de 4 millions \$

## ZCL Canada choisit Drummondville pour l'est

par Richard JEAN  
**DRUMMONDVILLE** — Déjà en opération depuis l'automne 88 pour desservir l'ouest canadien, la compagnie ZCL Canada Inc., spécialisée dans la fabrication de réservoirs en fibre de verre à simple et à double parois destinés à l'entreposage souterrain de produits pétroliers et d'autres matières dangereuses, s'implantera prochainement à Drummondville pour mieux répondre au marché qu'elle dessert dans l'est du pays.

Les promoteurs, MM. Venence Côté, Gilles Voyer et Robert Dey, en ont confirmé l'annonce dans les bureaux des députés du comté en début d'après-midi hier, où il a été possible d'apprendre que les investissements de cet important projet se chiffrent à plus de 4 millions \$.

D'une part, le député provincial Jean-Guy St-Roch a confirmé la participation de la Société de développement industriel par un prêt participatif de 900 000 \$ avec une prise en charge des intérêts s'échelonnant jusqu'en 1991, soit une somme additionnelle d'environ 180 000.

De son côté, le fédéral a consenti une contribution de 621 600 \$

provenant du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie dans le cadre du programme spécial de la région La-

Prade, a indiqué le député Guilbault.

## Parc industriel

Détenteur exclusif au Canada du brevet d'une industrie américaine et seule et unique compagnie canadienne à offrir une ligne complète de réservoirs pour l'entreposage souterrain, ZCL Canada implantera sa nouvelle usine de quelque 43 000 pieds carrés

sur un terrain d'environ 346 000 pieds carrés, à l'intersection des rues Rocheleau et Bernier dans le parc industriel.

"Nous prévoyons le démarrage rapide des opérations dès l'automne prochain avec l'embauche d'une cinquantaine de personnes. Une expansion d'ici deux ou trois ans devrait nous permettre de doubler le nombre des emplois", a commenté le pdg, M. Venence Côté.



Les promoteurs et principaux actionnaires de ZCL Canada, MM. Gilles Voyer, Venence Côté et Robert Dey.

Possibilité de lutte à trois

## Jacques Baril reste sur les rangs pour l'investiture péquiste d'Arthabaska

par Maurice CLOUTIER  
**VICTORIAVILLE** — Le maire de la paroisse de Princeville et ex-député péquiste d'Arthabaska, Jacques Baril, malgré une grande hésitation, a décidé de demeurer sur les rangs pour l'assemblée d'investiture du Parti québécois dans Arthabaska, le 21 juin.

"Les raisons qui m'amenaient à privilégier l'automne sont toujours valables... Toutefois, je m'étais engagé devant un bon nombre de personnes à être candidat dans Arthabaska et je tiendrai parole", a-t-il déclaré hier, dans un communiqué de presse.

La lutte est donc officiellement engagée entre MM. Baril et Paul Laquerre de Victoriaville, un militant de longue date, qui a annoncé sa candidature depuis belle lurette.

La course au poste de candidat dans Arthabaska pourrait aussi se faire à trois, car un troisième

bulletin de présentation à l'investiture a été réclamé auprès de la responsable, Marcelle Roux, par le candidat péquiste des dernières élections, Me Bruno St-Pierre de Warwick.

Les bulletins ne sont disponibles que depuis hier, et chaque candidat doit le retourner avant le 7 juin, pour être éligible au vote le soir du 21 juin, au Centre communautaire d'Arthabaska.

L'ex-député Baril a failli se retirer de la course lorsque la direction du parti, malgré son souhait, a choisi de tenir l'assemblée d'investiture dans Arthabaska le 21 juin, ce qui, au premier coup d'oeil, semble favoriser le candidat Laquerre.

Néanmoins, M. Baril, tout comme son adversaire, assure qu'il ne ménagera aucun effort pour gagner le vote des quelque 500 militants éligibles à voter le 21 juin. Un nouveau membre doit avoir sa carte 90 jours avant le scrutin, pour avoir droit de vote.

## École du meuble

M. Baril a aussi dénoncé la décision du gouvernement libéral d'accorder une option «meuble et gabarit» à Disraëli, alors que cette option est déjà offerte à Victoriaville.

"Le député en place laisse gr-

ger notre comté par ses collègues. On n'a personne pour nous représenter à Québec", a-t-il lancé.

Hier après-midi, M. Laquerre a réagi très froidement à l'entrée officielle dans la course de l'ex-député, en se disant tout simplement prêt à livrer bataille.

## Municipalités en bref

## BROMPTONVILLE

(AL) — Un panneau de signalisation spécialement conçu avec des feux clignotants indiquera prochainement le passage piétonnier de la rue Laval, à Bromptonville.

Cette traverse, fréquemment utilisée par les écoliers de l'Académie du Sacré-Coeur, est située au bas d'une courte pente abrupte. Les automobilistes ne bénéficieraient donc d'un temps minime de réaction en cas d'urgence. L'achat et l'installation de ce panneau coûtera quelque 1500 \$. Le coût en est assumé par la Ville.

Les autorités municipales songent à interdire l'entrée du parc situé près de l'église à la tombée de la nuit. L'interdiction a été suggérée par la Fabrique pour contrer le vandalisme causé au temple. La paroisse déplore des dommages de 4000 \$ en bris.

## MAGOG

(AAE) — Pour clôturer sa saison de cours, la troupe de danse Globus, formée de jeunes de 5 à 24 ans, se produira en spectacle sur la scène du Centre d'arts Orford le 3 juin.

Le spectacle Tou Jour + Ho, conçu par Nathalie Berger et Joël Girardin, réunira trois modes d'expression traditionnels, soit la musique, la danse et le théâtre. Pour Nathalie Berger, ce défi ambitieux de présenter un spectacle conçu et rendu par des amateurs vient de son désir de réunir sur une même scène ces trois formes d'expression. «Je réalise ainsi un grand rêve qui est de fusionner les arts scéniques», explique-t-elle.

27 jeunes de la région Magog-Orford participeront à ce spectacle de danse théâtrale. En plus de voir ces comédiens danseurs amateurs s'exécuter sur scène, on pourra entendre du piano, du saxophone et de la flûte traversière.

## RICHMOND

(GM) — Le CLSC du Val St-François désire aviser la population de Richmond et des environs que dorénavant les prélèvements

pour analyses de laboratoire se feront le lundi matin à partir du 12 juin.

Les personnes qui viennent porter leurs échantillons (test de grossesse, etc.) doivent se présenter au CLSC avant 10 h 30. Pour plus d'informations, appelez au 826-3781.

Les bureaux administratifs de l'hôtel de ville de Richmond seront fermés le vendredi, à 16 h, entre la Fête nationale et la Fête du travail.

Un avis de motion a été déposé par le conseiller Jean-Guy Berthiaume à l'effet qu'il proposera l'adoption d'un règlement régissant les arcades dans les limites de la ville.

Richmond a consenti une aide financière de 2000 \$ à la Chambre de commerce de la région Richmond pour la réalisation d'un dépliant touristique, industriel et commercial.

Les élus ont demandé au député de Richmond à l'Assemblée nationale, Yvon Vallières, que la Société d'habitation du Québec octroie un budget supplémentaire à la municipalité dans le cadre du programme d'aide à la restauration Canada-Québec pour répondre aux nombreuses demandes d'aide financière reçues des citoyens.

Le conseil a demandé au directeur de la Sûreté municipale de lui soumettre un rapport photographique des propriétés qui ne seraient pas conformes aux règlements municipaux relatifs à la nuisance et à la propreté.

La compagnie Bell Canada a de nouveau été avisée d'enlever les poteaux coupés sur la rue Wilfrid qui sont là depuis plusieurs mois et qui auraient dû disparaître depuis le début du printemps.

La Ville a demandé une subvention de 75 000 \$ au ministère des Transports pour l'amélioration de son réseau routier, notamment par l'asphaltage de certaines rues.

## Magog honore 63 citoyens pour l'amélioration de l'environnement municipal

par Annie-Andrée ÉMOND  
**MAGOG** — La Ville de Magog vient d'honorer quelques 63 citoyens qui ont contribué à l'amélioration de l'environnement de la municipalité.

De ce nombre, 61 citoyens de l'est de la ville ont reçu les premiers mérites de bonne action au chapitre de l'environnement pour la réalisation d'un projet collectif. Ce projet piloté par Mme Jacqueline Brouillette consistait à faire le nettoyage et la récolte des débris de la rivière Magog entre la centrale hydro-électrique sur la rue St-Patrice Est et la Dominion Textile sur la rue Principale Est.

## Débris observés

En 1988, les autorités municipales avaient dû assécher cette partie de la rivière afin d'effectuer des travaux de rénovation à la centrale hydro-électrique. On a alors remarqué que le fond de la rivière était grandement pollué par des débris naturels ou de nature humaine.

C'est en juin dernier que les éclairés de la rivière ont entrepris à l'initiative de Mme Jacqueline Brouillette de faire la récolte des débris de la rivière. Le conseiller Jacques Juby, qui remettrait les certificats de bonne action aux 61 éclairés de la rivière, a mentionné qu'on y avait même trouvé une voiture entière.

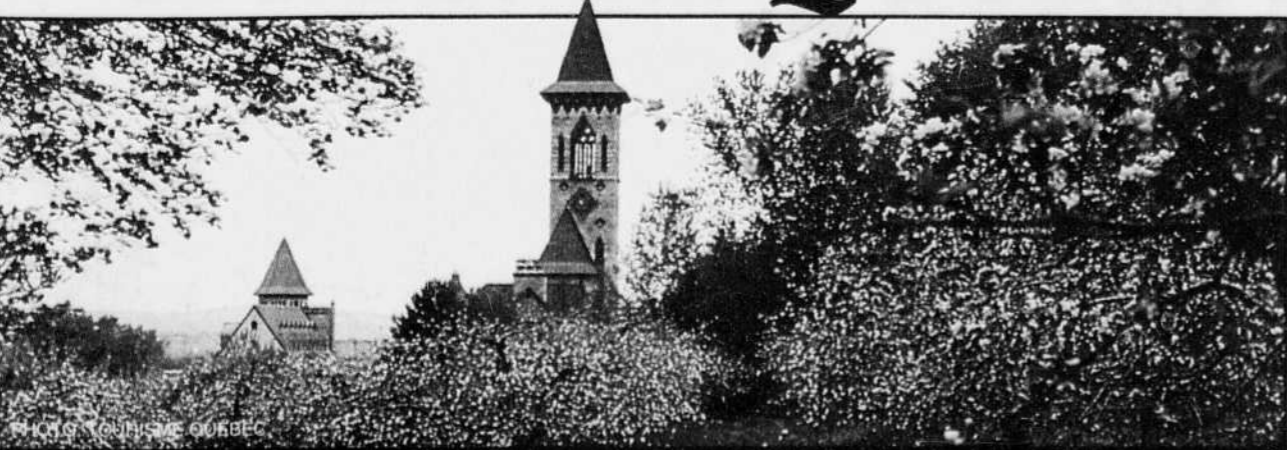
Les éclairés de la rivière ont été commandités pendant leur long travail par plus d'une dizaine d'entreprises de la région Magog-Orford. Parmi ces éclairés, on comptait d'ailleurs le conseiller Marc Poulin.

La Ville de Magog a également profité de l'occasion pour remercier deux autres citoyens de la municipalité pour leur bon travail pour la sauvegarde de l'environnement. M. Jacques Boisvert, plongeur bien connu dans la région, a été honoré pour l'excellent travail de dépollution qu'il effectue lors de ces nombreuses plongées dans les eaux du Memphrémagog. Le conseiller Juby a également tenu à le féliciter pour sa 3000e plongée effectuée au cours de la semaine dernière.

M. Marcel Courchesne, fondateur de l'opération nettoyage, il y a une douzaine d'années, a aussi été honoré pour l'excellent travail de sensibilisation effectué auprès des jeunes. Le maire de l'endroit, M. Paul-René Gilbert, a profité de l'occasion pour souligner que parmi les 61 membres des éclairés de la rivière on pouvait compter de jeunes adolescents c'était certes grâce à l'excellent travail de l'opération nettoyage.

«Il faut penser à ceux qui viendront après nous», a déclaré le maire Gilbert, lançant un appel à la population pour que se poursuive la sensibilisation au problème grandissant de la pollution.

## LA TRANQUILLITÉ DE L'ESTRIE.



Les gens des Cantons de l'Est peuvent être fiers de vivre dans un environnement reposant. Quand vient le temps de prendre une assurance automobile, résidence et biens personnels, ils choisissent celle offrant le meilleur rapport qualité/prix sur le marché: La Capitale une assurance d'ici.

À son bureau régional de Sherbrooke, comme dans toutes les régions du Québec, les conseillers de La Capitale vous offrent rapidement, sans intermédiaire, toute l'information sur vos besoins précis, un service personnel et la priorité en cas de réclamation. Pour prendre ou renouveler vos assurances, n'hésitez pas, appelez-nous.

563-2700

1650, rue King Ouest, bureau 0M50, Sherbrooke (Québec), J1J 2C3, 1-800-567-6060

**La Capitale**  
 Compagnie d'assurance générale

## REPRÉSENTANT MÉDICAL

- Pour la région des Cantons de l'Est
- Le candidat doit posséder un diplôme en biologie, biochimie ou pharmacologie
- Une expérience dans la vente et la promotion des antibiotiques pourrait compenser
- C'est une compagnie progressive et dynamique qui vous invite

Joignez-vous à une équipe supérieure.

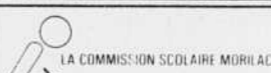
Les conditions comprennent:

- Outre le salaire de base
- Un système de boni
- Bénéfices sociaux complets
- Frais de représentation, automobile, etc...

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae à:

**Mario Gagnon**  
 C.P. 429  
 Lac Beauport, QC  
 GOA-2C0

59762



LA COMMISSION SCOLAIRE MORILAC

## CONCIERGE

Nous sommes à la recherche d'une personne dynamique pour remplir les fonctions de concierge à la Polyvalente Le Tournesol de Windsor.

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe d'emploi consiste en la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux d'entretien ménager. Cet emploi comporte l'exécution de tels travaux, leur surveillance et leur coordination.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

- Le concierge doit assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement d'entretien ménager. Il doit effectuer certains travaux d'entretien tels que: balayage, lavage, nettoyage, déneigement, coupe du gazon, remplacement des ampoules ou fluorescents. Il doit prendre tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie, contrôler, dans certains cas spécifiques et selon les besoins, les entrées et sorties des visiteurs, des élèves et du personnel.
- Il réquisitionne le matériel d'entretien ménager et en tient un inventaire.
- Il supervise des travaux effectués par d'autres employés non spécialisés.

Au besoin, il accomplit toute autre tâche connexe.

## QUALIFICATIONS

- **Expérience**  
Avoir au moins trois (3) années d'expérience dans un emploi d'entretien.
- **Connaissances pratiques**  
Connaître les méthodes de travail, l'équipement et les produits de l'entretien ménager.
- **Autres qualifications**  
Être capable d'élaborer des cédules de travail et de superviser une équipe.

**SALAIRE HORAIRE:** 13,20\$.

Toute personne intéressée à poser sa candidature à ce poste doit expédier son curriculum vitae pour le 9 juin 1989 à:

**LA COMMISSION SCOLAIRE MORILAC**  
 M. Roger Lapointe  
 Directeur du Service du personnel  
 65, 1ère avenue  
 WINDSOR, Qc, J1S 2A4

544



**A l'occasion de la deuxième édition de ce  
Gala de la Fierté,  
la Corporation du Gala inc. et la  
Commission scolaire catholique de Sherbrooke  
tiennent à témoigner leur reconnaissance à tous  
les gouverneurs, bienfaiteurs et souscripteurs  
qui ont rendu possible cette manifestation  
de notre Fierté.**



LA COMMISSION  
SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE SHERBROOKE

**Les gouverneurs**

**Gérald G. Caza**  
Bibliothèque G.G.C Itée

**Claude Morel**  
Métrolitho inc.

**Jacques Lussier**  
Le Ranch du Spaghetti

**Claude Savary**  
Le Groupe Malette

**Yvon Dubé**  
La Tribune

**Jovette Demers**  
La Compagnie I.B.M. du Canada Itée

**Gilles Boulanger**  
Agence de Voyages Escapades inc.

**Jacques Labrecque**  
Centre culturel  
de l'Université de Sherbrooke

**Caroline Paquette**  
Conseil des commissaires de la C.S.C.S.

**Daniel Lapointe**  
Technocopie inc.

**Michel Fortin**  
CHLT 63

**Bernard Desruisseaux**  
Direction générale de la C.S.C.S.

**Yvon Lallier**  
Caisse populaire sociale de Sherbrooke

**Richard Caron**  
Caisse d'économie des Cantons

**Jean-Paul Pelletier**  
Ville de Sherbrooke

**Reconnaissance et félicitations  
à tous les artisans des projets**

**CATÉGORIE:  
ENSEIGNEMENT**

"AGENDA SPÉCIALISÉ"  
Responsables du projet:  
Mesdames Rita Rousseau et  
Danielle Gilbert,  
Directrice et formatrice,  
Centre St-Michel - Éducation des  
adultes.

"LE TRAITEMENT DE TEXTE  
AU SERVICE DU SAVOIR RÉDIGER"  
Responsable du projet:  
Monsieur Pierre Levesque,  
Enseignant,  
Centre St-Michel.

"LE PLURIEL DES NOMS ET DES  
ADJECTIFS"  
Responsable du projet:  
Monsieur Gilles Rieth,  
Enseignant,  
École primaire Desrancau.

"À VOL D'OISEAU"  
Responsable du projet:  
Madame Michèle Tremblay,  
Enseignante,  
École primaire Coeur-Immaculé.

"PROGRAMME D'ESCALADE POUR  
MSA"  
Responsable du projet:  
Monsieur Martin Gagné,  
Enseignant en éducation physique,  
Institut Val-du-Lac.

"DOUANCE-O-CIRQUE: CIRQUE"  
Fantasio de Marie-Reine  
Responsable du projet:  
Madame Sylvie Gagné,  
Enseignante,  
École primaire Marie-Reine.

"SEMAINE D'AMÉLIORÉ"  
Responsable du projet:  
Madame Lucie Leclair,  
Orthopédagogue,  
École primaire Alfred-Des-Rochers.

"DES ENFANTS SE RACONTENT  
(LIVRE)"  
Responsable du projet:  
Monsieur Jean-Marc Boudreau,  
Président du Comité d'école,  
École primaire Desrancau.

"COLLECTION PRINTEMPS/ÉTÉ  
1989: UN AIR DE PRINTEMPS"  
Responsable du projet:  
Madame France Corriveau,  
Enseignante,  
École primaire Camirand.

"COLLECTION PRINTEMPS/ÉTÉ  
1989"  
Responsable du projet:  
Madame France Corriveau,  
Enseignante,  
École primaire Camirand.

"PLAN DE COMMUNICATION  
GLOBAL ET OUTILS DE  
COMMUNICATION"  
Responsables du projet:  
Messieurs Jean-Marc Biron et  
Jean-Jacques Bégin,  
Professionnels,  
Direction générale.

**CATÉGORIE:  
QUALITÉ DE VIE**

"INTERACTION AVEC NOTRE  
MILIEU"  
Responsable du projet:  
Madame Lorraine Levesque,  
Formatrice en éducation des adultes,  
Centre Le Tourneval, Windsor.

"J'APPRENDS AVEC MON ENFANT"  
Responsable du projet:  
Madame Clara Rodrigue,  
Enseignante,  
Institut Val-du-Lac.

"EMBELLISSONS NOTRE IMAGE"  
Responsable du projet:  
Monsieur Jean-Marc Boudreau,  
Président du Comité d'école,  
École primaire Desrancau.

"AMÉLIORATION DU LANGAGE:  
NON AUX JURONS"  
Responsable du projet:  
Monsieur Jean Verlez,  
Directeur,  
École secondaire Jeanne-Lelber.

"LE MIEUX VIVRE"  
Responsable du projet:  
Monsieur Bertrand Bibau,  
Enseignant,  
École secondaire Jeanne-Lelber.

"PIAN DE COMMUNICATION  
GLOBAL ET OUTILS DE  
COMMUNICATION"  
Responsables du projet:  
Messieurs Jean-Marc Biron et  
Jean-Jacques Bégin,  
Professionnels,  
Direction générale.

**CATÉGORIE:  
RÉALISATIONS  
D'ÉLÈVES**

"LE DESJARDINS-EXPRESS",  
JOURNAL DE L'ÉCOLE  
Responsable du projet:  
Monsieur André D. Drouin,  
Enseignant,  
École primaire Desjardins.

"DES LIVRES À L'ORDINATEUR"  
Responsable du projet:  
Monsieur Just Gagnon,  
Professeur,  
École primaire de Waterville.

"UN GESTE POUR LA PAIX"  
Responsable du projet:  
Madame Johanne Pelletier,  
Enseignante,  
École primaire Notre-Dame-du-  
Rosaire. (Écolitec)

"LES ŒUVRES D'ART DES  
PÂTISSERS"  
Responsable du projet:  
Monsieur Gilles Hamel,  
Enseignant,  
École hôtelière du Triolet.

"LES PIERRES PRÉCIEUSES  
(MONTAGE VIDÉO)"  
Responsable du projet:  
Madame Lorraine Dean,  
Professeure,  
École secondaire Jeanne-Lelber.

"PIRCL"  
Responsable du projet:  
Monsieur René Desrochers,  
Enseignant,  
École secondaire Le Triolet.

**CATÉGORIE:  
PROJETS SPÉCIAUX**

"GALA - COMPÉTITION:  
COFFRE EN FÊTE"  
Responsable du projet:  
Madame Diane Bouffard,  
Formatrice,  
Centre Montgriauc, Lac Mégantic.

"COLLABORATION  
ÉCOLE-ENTREPRISE"  
Responsable du projet:  
Monsieur Marc Ellyson,  
Coordonnateur,  
Service de l'éducation des adultes.

"FORMATION PRÉPARATOIRE À  
L'EMPLOI POUR LES PERSONNES  
HANDICAPÉES"  
Responsable du projet:  
Madame Yveline Tremblay,  
Agente de réadaptation,  
Centre St-Michel.

"PROJET ÉDUCATIF"  
Responsable du projet:  
Monsieur Denis Paire,  
Directeur,  
École primaire Brebeuf.

"NOËL - ÉCOLE-FAMILLE"  
Responsable du projet:  
Monsieur Robert Gagné,  
Directeur,  
École primaire Notre-Dame-de-la-Paix.

"NOS COULEURS"  
Responsables du projet:  
Mesdames Raymonde Perreault,  
Enseignante,  
Michele Blouin,  
Directrice,  
École primaire Sacre-Coeur.

"MINI STARS DE SAINTE-FAMILLE"  
Responsables du projet:  
Mesdames Maryse Foyettes et  
Brigitte Blanchet,  
Techniciennes en éducation spécialisée,  
École primaire Ste-Famille.

"SEMAINE DE LA SÉCURITÉ  
À BICYCLETTE"  
Responsable du projet:  
Monsieur Paul-Émile Boutin,  
Éducateur physique,  
École primaire Coeur-Immaculé.

"IMPLANTATION D'UNE CAISSE  
SCOLAIRE À L'ÉCOLE EYMARD"  
Responsable du projet:  
Madame Danielle Letendre,  
Parent,  
École primaire Eymard.

"MUSIQUE ET PSALTÉRION"  
Responsable du projet:  
Madame Marie-John,  
Enseignante, spécialiste en musique,  
École primaire Sainte-Anne.

"LA MUSIQUE, MESSAGÈRE DE LA  
PAIX"  
Responsable du projet:  
Madame Louise Poirier-Bernier,  
Enseignante, spécialiste en musique,  
École primaire Marie-Immaculée.

"DOUANCE"  
Responsable du projet:  
Madame Denise Allard,  
Enseignante,  
École primaire Laporte.

"SALON DE L'ENVIRONNEMENT"  
Responsables du projet:  
Madame Fernande Fortin,  
Enseignante,  
École primaire Carillon.

"LE CARNAVAL DE L'ÉCOLE  
HÉBÉLÉ"  
Responsables du projet:  
Professeurs et stagiaires,  
École primaire Brebeuf.

"CONGRÈS D'ORIENTATION DE  
L'ÉCOLLECTIF"  
Responsable du projet:  
Monsieur Patrick Marrier,  
Parent d'élève,  
École primaire Notre-Dame-du-  
Rosaire. (Écolitec)

"JUNEX 88"  
Responsable du projet:  
Madame Claudine Gauthier,  
École primaire Larocque.

"CRÉATIONS-MODE CAMIRAND  
(DÉJÀ)"  
Responsables du projet:  
Mesdames Claire Beaulieu et  
Muriel Fagon,  
Enseignantes,  
École primaire Camirand.

"UN PEU D'ENTRAIDE, ÇA FAIT  
DU BIEN"  
Responsable du projet:  
Monsieur Léonard Pelletier,  
Professeur,  
École secondaire Mitchell.

"LA TECHNOLOGIE DU SOUS-VIDE  
AU SERVICE DE L'ALIMENTATION"  
Responsable du projet:  
Monsieur Jacques Lalonde,  
Enseignant,  
École primaire Carillon.

"FERRME TON WALKMAN"  
Responsable du projet:  
Monsieur André Lessard,  
Enseignant,  
École secondaire Jeanne-Lelber.

"SPÉ TACTES DANS LE CRÉATIF"  
Responsables du projet:  
Mesdames Micheline Binette et  
Carole Vigneux,  
Professeures,  
École secondaire Le Triolet.

"PROJET D'ENTRAIDE  
INTERNATIONALE"  
Responsable du projet:  
Monsieur Bernard Bonneau,  
Professionnel,  
École secondaire Montcalm.

"UN PEU D'ENTRAIDE, ÇA FAIT  
DU BIEN"  
Responsable du projet:  
Monsieur Léonard Pelletier,  
Professeur,  
École secondaire Mitchell.

"SEMAINE DES ARTS"  
Responsable du projet:  
Madame Michèle Quintin,  
Conseillère pédagogique,  
services éducatifs.

"UNE EXPÉRIENCE DANS LA  
CRÉATIVITÉ  
(J'ART EN FÊTE)"  
Responsable du projet:  
Madame Danielle Coutu,  
Enseignante,  
École secondaire Mitchell.

"GROUPE DE MUSIQUE DE  
CHAMBRE"  
Responsable du projet:  
François Veillette,  
Écoles secondaires Mitchell et  
Montcalm.

"M.25"  
Responsable du projet:  
Monsieur Gilbert Gauthier,  
Enseignant,  
École secondaire Montcalm.

"RELANCE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
PROMOTION ET PUBLICITÉ"  
Responsable du projet:  
Monsieur Régis Boisvert,  
Conseiller en information scolaire,  
et professionnelle,  
services éducatifs.

"SEMAINE DES ARTS"  
Responsable du projet:  
Madame Michèle Quintin,  
Conseillère pédagogique,  
services éducatifs.

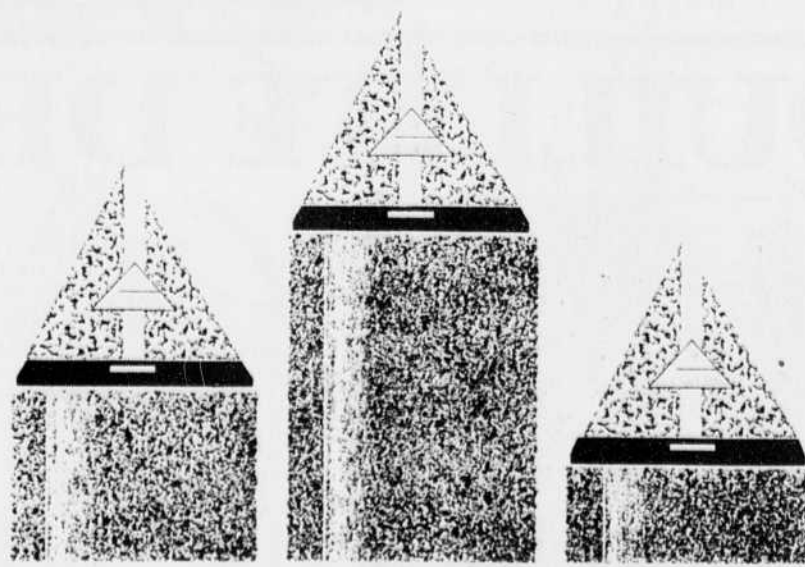
\*Projet gagnant d'un trophée

**Les commanditaires**

Syndicat de l'Enseignement  
Théâtre Entre Chien et Loup  
Centre de ski Montjoye  
Restaurant Da Toni  
Restaurant Le Petit Sabot  
Restaurant B.E.  
Le P.A.S. étudiant  
Théâtre du Sang neuf  
S.B.C.S. experts-conseils inc.  
École primaire Eymard  
Dominion Textile  
Gestion René Leblanc  
André J. Hamel  
Raymond, Chabot, Martin, Paré  
Daigle, Lebel, Bureau  
Le Baron le Roussillon  
Palais des Fleurs  
Jubenville, Mailhot architectes  
Roger Couture architecte  
Monique Gagnon-Tremblay  
Typographie Colette  
Vitrerie Dufour  
Imprimerie Létourneau  
Tapis V.N.  
Fournisseurs ETAS  
Circuitronique  
Autobus Ashby  
Taxi Sherbrooke  
Bob Pouliot  
Cimaise  
Robert Boulanger architecte  
Gaz Métropolitain  
Sanilinge

Assurances Labrecque et fils  
Paul McKenna fleuriste  
Pierre Martin inc.  
Jean Charest  
Vitrerie Desmarais  
Commission scolaire Morilac  
Laboratoires Choisy  
C.M.T.S.  
Unisys  
Clinique optométrique de Sherbrooke  
Conseil des commissaires  
Agropur  
U.A.P.  
Tardif, Laberge, Montambault  
Louis Faucher architecte  
Rita fleuriste  
Auberge des Gouverneurs  
Carmen Juneau  
Schola  
Direction générale de la C.S.C.S.  
Ministère de l'Éducation du Québec  
École secondaire Montcalm  
Laboratoires Shermont  
Teknika  
École primaire du Soleil-Levant  
Commission scolaire Lac Mégantic  
Fédération des commissions scolaires du Québec  
Groupe Conseil LNR inc.  
Imprimerie Parent et Parent  
Donlox inc.  
École secondaire Mitchell  
GRICS  
École primaire de Waterville

Matériaux Létourneau  
École secondaire St-François - Jeanne LeBer  
École secondaire Le Triolet  
École primaire St-Joseph  
École primaire Notre-Dame-des-Champs  
Oxygène Ampro Itée  
Nedco  
Restaurant Chez Charlie  
Béton Aimé Côté Itée  
Carrefour de l'Estrie  
Shermag  
Les amis de l'École Sacré-Coeur  
Éducation des Adultes  
Syndicat des professionnels et professionnelles  
de commissions scolaires de l'Estrie  
École primaire Marie-Reine  
Post scriptum  
Monty Coulombe  
Audiobec  
L'Atelier du bijou  
Les Éditions d'enseignement religieux F.P.R.  
École primaire Desjardins  
ERPI  
Les éditions françaises  
Modulo Éditeur  
Les Éditions HRW Itée  
Hurtibise HMH - Didier  
Centre éducatif et culturel  
Gaston Côté inc.  
National  
Canada-Vie



**Un merci spécial à tous les médias nous ayant accordé leur support.**

NATIONAL

## Le juge Bienvenue blâmé pour une seconde fois en deux ans

QUÉBEC (PC) — Pour la seconde fois en deux ans, la Cour d'appel du Québec blâme le juge Jean Bienvenue, de la Cour supérieure, pour avoir fait preuve de partialité dans une cause de meurtre présidée en 1982 à Chicoutimi.

L'accusé, Hilaire Dumas, dans la quarantaine, de Chicoutimi, alors jugé pour un meurtre au second degré, avait été trouvé coupable par un jury à l'issue de ce procès d'une accusation réduite d'homicide involontaire et condamné par le juge Bienvenue à une peine de 12 années de pénitencier.

Le procureur de la Défense, Me Martin Tremblay, de Chicoutimi, a soulevé six moyens d'appels, dont celui reprochant au juge d'être intervenu directement dans la salle des délibérations du jury pour contester le verdict de culpabilité, ainsi que la sentence prononcée contre son client.

À l'unanimité, les juges Le-Bel, Mailhot et Frenette, de la Cour d'appel, n'ont eu qu'à se prononcer sur un seul des moyens d'appel, soit celui voulant que le juge, par ses interventions continues, se soit comporté comme un second procureur de la Couronne. Ils ont constaté que l'accusé n'avait pas eu droit à un procès juste et équitable et ont ainsi cassé le verdict, annulé la sentence et ordonné la tenue d'un nouveau procès.

Le jugement de 31 pages cite

quelques exemples des interventions du juge Bienvenue pour en venir au "constat négatif" que ces exemples "sont presque tous pertinents et probants et révèlent dans l'ensemble que le juge a fait des interruptions et interventions presque systématiques et le plus souvent dommageables à l'accusé".

Lors d'un procès, un juge peut et doit intervenir en certaines occasions, "mais les interventions ne doivent pas donner l'impression que le juge prend charge seul du procès et fait office de procureur; en outre, les interventions doivent toujours être marquées au coin de l'impartialité et de l'objectivité".

Dans la présente cause, le juge Mailhot déclare ne pas croire que l'accusé ait bénéficié d'un procès "qui donne l'apparence de l'impartialité nécessaire au maintien du respect que doit susciter l'administration de la justice".

Dans un jugement rendu en juin 1987, la Cour d'appel du Québec avait adressé un blâme tout aussi sévère au juge Bienvenue, pour la partialité dont il avait fait preuve, lors d'un procès à Chicoutimi, où le même procureur, Me Martin Tremblay, assurait la défense de deux individus accusés de vol à main armée.

La Cour d'appel avait cassé le verdict de culpabilité prononcé par le jury contre les deux accusés et avait ordonné la tenue d'un nouveau procès.

Unioniste, libéral, créditiste et conservateur...

# Alfred Chevalier identifié à plusieurs partis politiques

par Norman DELISLE  
**QUÉBEC (PC) — Me Alfred Chevalier, que le premier ministre Robert Bourassa a identifié hier à l'Assemblée nationale comme un péquiste intéressé par la spéculation foncière, est en réalité un organisateur ayant milité dans au moins quatre partis politiques, dont le Parti libéral du Québec.**

La longue carrière politique de ce avocat montréalais aux che-



(Laserphoto PC)

l'Union nationale à l'occasion d'une élection partielle dans le comté de Saint-Jacques, au centre-ville de Montréal. Le candidat appuyé par Me Chevalier était Me Jean Cournoyer.

Il travailla de nouveau à l'élection de Jean Cournoyer au scrutin du 29 avril 1970 mais en vain cette fois. Le candidat unioniste était battu et l'Union nationale balayée du pouvoir.

Me Chevalier devait toutefois redonner un coup de main à Cournoyer en février 1971, alors que l'ex-unioniste était devenu le candidat libéral de Bourassa dans l'élection complémentaire de Chambly, rendue nécessaire par le décès du ministre Pierre Laporte.

L'organisateur nouvellement recruté par les libéraux changeait de nouveau d'allégeance au scrutin d'octobre 1973. Cette fois, il avait misé sur le nouveau chef créditiste, un ancien libéral recylé, M. Yvon Dupuis. M. Dupuis et son organisateur, Me Alfred Chevalier, connaissent un sévère échec électoral le 29 octobre 1973 avec la défaite d'Yvon Dupuis.

Me Chevalier s'est alors tourné vers le Parti québécois.

Il aurait été un des principaux organisateurs péquistes dans les comtés du centre-ville de Montréal le 15 novembre 1976, selon des aveux récemment confiés au quotidien The Gazette et dont le premier ministre Robert Bourassa a fait état hier à l'Assemblée nationale.

M. Chevalier aurait milité en faveur de l'élection des trois députés Robert Burns dans Maison-Neuve, Claude Charron dans Saint-Jacques et Guy Bisailon

dans Sainte-Marie à l'automne 1976.

Mais le 8 mai 1978, les trois députés se lèvent à tour de rôle à l'Assemblée nationale pour soulever une "question de privilège".

"Me Chevalier n'a jamais été mon organisateur électoral et de nombreux militants du Parti québécois du comté de Maison-Neuve sont en mesure de le confirmer", avait alors déclaré le député de Maison-Neuve, le ministre Robert Burns.

### Lettre

M. Burns révélait par contre à cette occasion que Me Chevalier avait rencontré William O'Bront, un industriel de la viande condamné ultérieurement à la prison.

Me Chevalier voulait obtenir de M. O'Bront copie de la lettre de remerciement que le magnat de la viande avait reçue de l'organisation de Robert Bourassa pour la contribution financière faite à la campagne au leadership de 1970 du chef libéral.

Me Chevalier a également milité, en compagnie d'un associé en affaires, Claude Dumont, en faveur du Parti progressiste-conservateur au cours des deux dernières élections fédérales.

Outre ses activités politiques, Me Chevalier a été très actif dans le milieu des affaires.

Il a été associé dans la compagnie Développement CGMT, avec entre autres Mme Claire Tétreau, épouse de l'ancien ministre libéral fédéral Marc Lalonde, révélait récemment le quotidien The Gazette.

## A travers le pays

### Jean-Louis Harguindeguy réélu président

QUÉBEC (PC) — Le président-fondateur du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, Jean-Louis Harguindeguy, a été réélu hier président général de son syndicat.

M. Harguindeguy occupe le poste depuis 1973.

Ont également été reconduits à leur poste le trésorier Marcel Ledoux et la secrétaire du syndicat, Mme Danielle-Maude Gosselin.

Le mandat des élus est de deux ans. L'élection a eu lieu lors du XVe congrès du SFPQ qui s'est terminé hier dans la capitale.



Jean-Louis Harguindeguy

### Commission d'accès à l'information opposée

MONTREAL (PC) — La Commission d'accès à l'information s'oppose à de nouvelles exceptions et dérogations au droit d'accès telles que prévues dans deux projets de loi à l'étude à l'Assemblée nationale.

La confiance du citoyen aux principes de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ne peut s'accommoder d'un foisonnement d'exceptions qui réduisent ses droits, explique la Commission dans deux avis qu'elle a transmis à l'Assemblée et rendus publics, hier. Elle estime que les dérogations envisagées grignoteraient le caractère prépondérant de la loi et restreindraient les droits des citoyens.

Ainsi, le projet de loi 134 sur les intermédiaires de marché écarte la loi sur l'accès et prive le citoyen de son droit de contes-

ter devant la Commission un refus d'accès à un document. Le projet 134 s'appliquera, entre autres, aux courtiers d'assurances et au planificateurs financiers. Toutefois, il remet à l'inspecteur général des institutions financières l'autorité finale pour déterminer le caractère confidentiel ou non d'une grande variété de documents.

De même, la Commission d'accès refuse de donner son aval à une dérogation à sa loi que le gouvernement veut insérer dans la charte des droits et libertés de la personne. En effet, le projet de loi 140, instituant le Tribunal des droits de la personne, soustrait la Commission des droits de la personne des obligations contenues dans la loi sur l'accès, notamment en ce qui a trait au traitement des cas de discrimination.

### Concours de la «Québécoise du mois»

MONTREAL (PC) — Le cinquantenaire de l'obtention du droit de vote pour les femmes, au Québec (acquis sous le gouvernement Godbout en 1940) devient le prétexte à un concours pour désigner, dans 10 champs d'activité, la "Québécoise du mois".

Intitulé "Chapeau bas aux Québécoises" et relayé par deux stations de radio, CKAC et CHRC, et un hebdomadaire (TV Hebdo), le concours s'ouvre ce mois-ci pour se terminer fin mars 1990. Il est l'initiative de la mutuelle Les Coopérants qui

utilise comme premier jury ses 350 employées. On permettra ensuite au grand public, par le moyen de coupons de participation inclus dans l'hebdo de préciser son choix parmi les cinq "candidates" ayant recueilli le plus de suffrages parmi le personnel de la mutuelle, fusion des Artisans et des Coopérants.

Les titulaires de ce titre de Québécoise du mois devront avoir excellé dans le sport, l'environnement, l'éducation, l'économie, la culture, le droit, l'information, les sciences et les activités sociales.

### Peine de sept ans pour un viol

TROIS-RIVIERES (PC) — Un individu de 32 ans de Cap-de-la-Madeleine, Michel Lemay, a été condamné hier à une sentence exemplaire de sept ans de pénitencier pour le viol d'une serveuse de bar survenue le 21 juillet 1988 dans la grotte du sanctuaire de Cap-de-la-Madeleine.

En prononçant la sentence, le juge Marc Dufour, de la Cour du Québec, a déclaré qu'en trente ans de carrière, il n'avait jamais entendu une cause portant sur une agression aussi sauvage.

Parlant de l'endroit où l'agression a eu lieu, le président du tribunal a dit que l'accusé, en choisissant un lieu "sacrosaint", avait fait preuve d'une certaine perversité. Il a aussi noté qu'il y avait eu une certaine préméditation de sa part

puisque'il avait entraîné sa victime sur les lieux du crime.

Le procureur de la défense, Me Maurice Biron, a immédiatement annoncé son intention d'en appeler du verdict et de la sentence.

Lemay, un employé d'usine père d'un enfant, a été reconnu coupable à des accusations d'agression sexuelle et pour avoir causé des lésions corporelles à la victime, âgée de 30 ans.

La preuve a révélé que la jeune femme avait dû être hospitalisée pendant trois jours à la suite de l'agression.

En défense, Lemay a dit dire qu'il avait consommé une forte quantité de boisson alcoolique dès le matin du 21 juillet 1988 puisqu'il était en vacances. Il a juré ne rien se rappeler.

### Il volait des dons destinés à Swaggart

NIAGARA FALLS, Ont. (PC) — Un ex-employé de Postes Canada qui volait des dons en argent destinés au télévangéliste Jimmy Swaggart pour pouvoir payer sa consommation de cocaïne a été condamné à trois mois de prison et 12 mois de probation.

Selon les autorités, Kerry Davies, âgé de 32 ans, aurait inter-

cepté plus de 8000 lettres destinées au télévangéliste américain, aux bureaux canadiens de Swaggart, à Niagara Falls. Les vols se seraient poursuivis pendant une période de neuf mois, l'an dernier, mais on ignore combien d'argent, exactement, Davies a dérobé. Sa cocaïnomanie lui coûtait \$100 par jour.

## Le «Skydome» ouvrira

Grâce à un permis d'occupation accordé hier soir aux propriétaires par la Ville, le tout nouveau stade «Skydome» de Toronto pourra ouvrir ses portes demain comme prévu. Pendant un moment, on avait craint qu'une série d'infractions au code du bâtiment empêche l'ouverture du stade. Un animateur de radio s'affaire aux répétitions d'usage pour la cérémonie d'ouverture, à la galerie de la presse du gros édifice de béton.

## Grève mortelle de la faim à la suite d'un choc culturel

QUÉBEC (PC) — Un examen psychiatrique aurait permis à l'ACDI de déceler l'ampleur des problèmes de comportement qu'a éprouvés Réal-Yves Tremblay, dès son arrivée en Afrique en janvier 1982. L'agronome de 46 ans s'est laissé mourir de faim, l'après dernier, dans son domicile de Saint-Lambert de Lévis, après avoir connu une succession de troubles psychiques attribués à son séjour au Zaïre.

L'examen n'a toutefois pas été mené, parce que M. Tremblay a été présumé par le gouvernement du Québec à l'ACDI pour une durée de deux ans, ce qui explique pourquoi il n'a pas été soumis à l'évaluation psychique à laquelle les employés de l'ACDI ont droit.

Cette conclusion est celle du coroner Louise Nolet, qui vient de remettre le rapport de son enquête sur le décès de M. Tremblay. Ce dernier fut retrouvé sans vie par son épouse, le 3 mars dernier, dans son domicile de Saint-Lambert.

Présentement, son épouse se rétablit. Le document de 22 pages attribue la mort du malheureux à un "jeune prolongé", conséquence d'un "état psychotique délirant" et d'une "personnalité paranoïde avec traits obsessionnels".

L'agronome diplômé de l'université Laval était à l'emploi du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, lorsqu'il fut prêt, en décembre 1981, à l'Agence canadienne de développement international (ACDI), pour aller travailler au Zaïre, sur un projet de développement rural qui devait durer deux ans. Selon Mme Nolet, M. Tremblay fut "un cas typique de non-adaptation en milieu professionnel et social nouveau".

Les problèmes qui ont conduit au décès de M. Tremblay ont dé-

buté dès son arrivée à Kinshasa, capitale du Zaïre, en janvier 1982, affirme le Dr Nolet. "À la suite de sérieux problèmes d'ordre psychologique, lui et sa famille (son épouse et ses trois enfants) ont dû être ramenés de force au Canada".

"M. Tremblay manque de souplesse vis-à-vis les contraintes locales à un tel point que n'importe quel événement mineur propre à la vie quotidienne au Zaïre devient un prétexte pour une rédaction de multiples lettres. Le coopérant Tremblay et sa famille vivent ainsi une expérience pénible, sinon pour eux du moins pour les autres", mentionne le rapport du coroner.

Après avoir été suspendu de son travail à la fin de juin 1982, Réal-Yves Tremblay se barricada dans sa villa en compagnie de sa famille. Sa présence au Zaïre était devenue illégale.

L'intervention des policiers fut nécessaire. Les trois enfants furent pris en charge puis ramenés au Canada.

Leurs enfants furent placés en famille d'accueil en décembre 1985.

De retour au Québec, deux autres examens mentaux, ceux-là prescrits par le Tribunal de la jeunesse et la Cour supérieure à l'intention de M. Tremblay, menèrent à la conclusion que l'agronome demeurait "lucide et bien orienté".

## Le plus riche gisement de graphite de l'Occident découvert à Fermont

MONTREAL (PC) — La petite ville de Fermont, au Nouveau-Québec, qui ne vit que de l'extraction du minerai de fer, pourra tabler d'ici le début de 1991 sur l'exploitation d'une mine de graphite, la plus riche du monde occidental.

La Société d'exploration minière Mazarin, le partenaire privé avec qui Fermont s'est associée il y a deux ans, a annoncé, hier, que la firme indépendante Roche et associés, de Québec, avait confirmé l'existence d'un riche gisement de graphite en paillettes de première qualité.

C'est il y a 15 ans qu'une mine s'ouvrirait à Fermont, celle de la Québec Cartier qui y exploite encore le fer. Mais la grande région est mieux connue maintenant pour ses fermetures de villes — Gagnon et Shefferville — que pour l'ouverture de mines.

"Ca donne espoir aux gens de Fermont. Ils savent désormais que leur sous-sol contient autre chose que du fer", a fait remarquer au cours d'un entretien, M. Régis Labeaume, président de Mazarin.

### Capacité

Un fois un concentrateur érigé, la mine, qui emploiera en permanence 75 personnes, aura une capacité de 22,000 tonnes par année, ce qui représente, compte

tenu du cours actuel du graphite, des revenus annuels de plus de \$20 millions. S'élevant à 3,6 millions de tonnes d'une concentration exceptionnelle de 17, les seules réserves prouvées permettront l'exploitation à ce rythme de la nouvelle mine pendant 25 ans. En tenant compte des réserves probables et possibles, la vie utile de la mine s'étend sur plus de 50 ans.

Le président de Mazarin, M. Régis Labeaume, a indiqué au cours d'un entretien que la compagnie prévoit recueillir d'ici la fin de l'année, sur la foi d'une étude de faisabilité déposée en septembre, les \$20 millions nécessaires à la construction d'un concentrateur de minerai. "La mine sera ouverte à compter de la fin de 1990 ou du début de 1991", a-t-il indiqué.

Fermont, qui compte 3,500 habitants, a créé un précédent en injectant, depuis 1986, \$200,000 dans l'exploration minière afin de découvrir d'autres minerais que le fer. La ville souhaitait diversifier son économie, qui dépend totalement du cours mondial du fer, et contrer le "syndrome de la fermeture". Pendant cette période, Mazarin a investi \$1 million et l'Office de planification et de développement du Québec, \$600,000.

Selon M. Labeaume, cette découverte aura un effet d'entraînement. D'autres compagnies minières envahiront la région pour y faire de la prospection.

### CORRECTION

Dû à un problème d'approvisionnement de notre fournisseur, (arrêt de travail), le produit suivant ne sera pas disponible.

**BOISSON GAZEUSE BONI**  
 6 bouteilles X 750 ml.

NOS EXCUSES À NOTRE CLIENTÈLE



### CORRECTIONS

Dû à un problème d'approvisionnement de notre fournisseur, (arrêt de travail), les produits suivants ne seront pas disponibles:

**BOISSON GAZEUSE IGA**  
 Format 2 L  
 Bouteille 750 mL

**BOISSON GAZEUSE IGA**  
 24 canettes X 280 mL

NOS EXCUSES À NOTRE CLIENTÈLE



**La nouvelle génération de "BAR LAITIER"**

Les 3 et 4 juin, 3 bars laitiers L'OURS POLAIRE de Sherbrooke sont en fête...

La mascotte sera parmi nous et offrira des mini-cornets, des ballons et des surprises aux enfants.

Le dimanche, CIMO-106 animera en direct sur les lieux du BAR LAITIER et effectuera plusieurs tirages.

BARS LAITIERS participants:

- 1461, rue King Ouest
- 777, rue King Est (nouveau)
- 28, rue Wellington Sud (nouveau)

À bientôt!

52024x

## L'Union nationale ne veut pas mourir

par Rollande PARENT

MONTREAL (PC) — L'Union nationale est dans le rouge pour \$370,810 mais ne veut pas mourir. Ses deux chefs ont tenté hier de convaincre le directeur général des élections du Québec de ne pas laisser tomber le couperet sur ce parti né il y a 53 ans et qui ne compte plus que 200 membres.

M. Pierre F. Côté tenait des audiences publiques, comme l'exige la loi, avant de retirer son autorisation à ce parti politique.

"Ca fait trois ans que je menace. J'ai l'impression que personne n'a pris cela au sérieux. Vous semblez vous être dits que je suis un bon diable et que je n'appli-

querai pas la loi", s'est exclamé le directeur Pierre F. Côté après avoir écouté avec une patience d'ange les demandes d'un nouveau délai pour redresser la situation financière.

La loi électorale oblige tout parti politique à acquitter ses comptes et factures et à rembourser les intérêts sur ses emprunts afin de préserver la confiance du public, a rappelé M. Côté.

### Des promesses...

Ce dernier a fait remarquer qu'il avait déjà entendu maints engagements et promesses de rétablir une saine gestion financière sans que la situation ne s'améliore.

Le chef Michel Lebrun, celui reconnu comme tel par la Cour supérieure en avril dernier, a fait valoir que l'Union nationale menait actuellement des discussions avec la Banque de Montréal pour lui rembourser une vieille dette d'un peu plus de \$50,000 et avait obtenu de la plupart de ses créanciers, des membres et des ex-ad-

ministrateurs, un renoncement au remboursement des intérêts courus.

Si le directeur général des élections décidait de ne plus reconnaître l'Union nationale, M. Lebrun a menacé de recourir aux tribunaux pour faire renverser cette décision.

Puis ce fut au tour de celui qui se prétend le chef de l'Union nationale depuis décembre 1988, Léonce Boulanger, de prendre l'engagement de liquider les dettes accumulées, sans toutefois in-

diquer par quels moyens.

Une quinzaine de membres de l'Union nationale assistaient aux audiences publiques mais leur nombre était inférieur à celui des journalistes, fonctionnaires et techniciens réunis qui suivaient les présentations.

A l'élection de 1976, 11 députés de l'Union nationale furent élus, dont le chef Rodrigue Biron.

Les élections de 1981 n'ont permis à aucun candidat unioniste de se faire élire.

### Application des lois de l'environnement

## 87% des élus municipaux croient en la responsabilité de la municipalité

QUEBEC (PC) — Environ 87 pour cent des élus municipaux croient que la municipalité doit être responsable de l'application des lois et des règlements de l'environnement au niveau local.

C'est ce qui ressort d'un sondage mené auprès de ses membres par l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ) et dont les résultats ont été rendus publics hier par le président de l'Union, M. Roger Nicolet.

L'Union a d'ailleurs organisé les 8 et 9 juin prochains un sommet national sur l'environnement.

Quatre ateliers sont organisés portant sur les thèmes suivants: l'environnement comme outil de développement, les compétences des municipalités en matière environnementale, les lieux d'enfouissement sanitaires et les mesures d'inspection.

## Situation démographique des francophones de Montréal de plus en plus fragile

par Rollande PARENT

MONTREAL (PC) — Moins de 20 pour cent des francophones du Québec vivent en contact avec les trois quarts des allophones de la province, et ce, sur l'île de Montréal.

La situation démographique des francophones de l'île de Montréal (59,9 pour cent de la population en 1986) est si fragile que leur capacité d'intégration des immigrants non francophones semble réduite. Si la diminution de la proportion de francophones dans l'île de Montréal se poursuivait, les succès de la Charte de la langue française dans le domaine de la langue d'enseignement aux immigrants s'en trouveraient compromis.

Telles sont les grandes conclusions qui se dégagent de l'analyse du démographe Michel Paillé rendue publique hier par le Conseil de la langue française sous le titre Nouvelles tendances démographiques dans l'île de Montréal de 1981 à 1986.

M. Paillé explique cette situation par la faible fécondité des francophones et de la concentration de ceux-ci en dehors de l'île de Montréal doublé du fait que

l'immigration largement non francophone, est concentrée dans l'île et que le nombre d'immigrants y dépasse le nombre de naissances.

M. Paillé fait remarquer que depuis 1986 plus de 80 pour cent des immigrants venus au Québec se sont installés dans l'île, contre 65 pour cent au début de la décennie.

Depuis 1987, chaque fois que la population non francophone de l'île de Montréal augmente de 100 individus, la majorité francophone ne s'accroît que de 13 à 20 personnes ou autrement dit le nombre de non-francophones augmente cinq fois plus rapidement que celui de la majorité francophone.

De juin 1981 à mai 1986, l'île de Montréal a accueilli à elle seule environ 62,300 immigrants, soit plus de sept immigrants sur dix venus s'installer au Québec.



Pierre F. Côté



# achat spécial samedi seulement

CHASSE-TACHES  
DE JAVEX

Format 1 litre.

Samedi seulement.

2<sup>29</sup>

DÉLICES GLACÉS

Paquet de 70.

Samedi seulement.

2/\$3

GAUFRETTES  
À LA CRÈME

450 grammes.

Samedi seulement.

2/\$3

ASSIETTES  
«CHINET»

Paquet de 40. Extra rigide.

A l'épreuve des micro-ondes.

Samedi seulement.

3<sup>47</sup>

CHAISE DE PARTERRE

Siège et dossier en tissu.

Cadre tubulaire.

Samedi seulement.

7<sup>57</sup>

COSTUMES DE BAIN  
1 PCE POUR FILLETTE

Tailles; 7-14

Choix de teintes. Imprimés.

Samedi seulement.

\$5



HUILE À MOTEUR

«AUTOTRUST» 2001

10W30.

Format 1 litre.

Samedi seulement.

1<sup>04</sup>

Des bas prix...et tellement plus à découvrir!